



**Procès-verbal  
de la séance du Conseil Communal d'Écublens  
Jeudi 18 février 2021, à 20h00**

**Université de Lausanne  
Bâtiment Anthropole, auditoire 1031**

---

Séance ouverte à 20h00.

**Présidence :** M. **Gérald Lagrive**, Président du Conseil communal.

Appel : 65 Conseillères et Conseillers présents lors de l'appel.

10 personnes excusées :

Mmes et MM. Géraldine Binggeli, Christine Bolatdemirci, Fabienne Crousaz, Eric Darbellay, Jean-Paul Dudt, Maria Gordillo, Florian Isoz, Silvana Passaro, Maria Teresa Perez Chevallaz, Carlos Romero Esteban.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 11 décembre 2020
3. Assermentation
4. **Préavis n° 2021/01** – Reconstruction du bâtiment de la place des sports du Croset – Crédit de construction
5. **Préavis n° 2021/02** – Parcelle communale n° 356 – Vente d'une partie de la parcelle à la société coopérative Migros Vaud
6. **Préavis n° 2021/03** – Centre socioculturel d'Écublens (CSCE) – Transformation des ouvrants en façade et remplacement des stores du bâtiment – Crédit de construction
7. Postulat de M. le Conseiller communal Sebastian Süess au nom du PS&IG : *Invitation à la Municipalité à étudier l'opportunité d'établir un plan traitant les divers aspects induits par notre mobilité sur l'ensemble du territoire communal*
8. Divers
9. Communications municipales

**M. le Président**, après avoir salué la Municipalité, puis les membres du Conseil, nos Huissiers et le Technicien, s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

*« A toutes et à tous, une cordiale bienvenue à notre séance du Conseil communal que nous avons le plaisir de tenir à nouveau dans ce bel auditoire de l'Anthropole.*

*J'adresse mes remerciements aux instances dirigeantes concernées de l'Unil et à leurs collaborateurs qui ont assuré notre accueil dans des conditions optimales.*

*Plus de deux mois se sont écoulés depuis notre dernier Conseil et j'espère que vous, ainsi que vos proches, avez traversé cette période de pandémie sans soucis majeurs.*

*C'est avec plaisir et reconnaissance que je relève votre présence nombreuse et je vous en remercie sincèrement. Nous pourrions ainsi poursuivre notre tâche de Conseillers communaux qui est la nôtre pour le bien de notre commune.*

*Même si désormais vous les connaissez fort bien, permettez-moi de vous rappeler rapidement les quelques règles sanitaires élémentaires que nous nous devons de respecter telles qu'elles sont affichées à l'écran :*

**Port du masque :** obligatoire durant toute la séance, sauf lors de la prise de parole.  
Merci de le garder jusqu'à la sortie du bâtiment de l'Anthropole !

**Prise de parole :**

Trois micros sur pied : un dans l'allée centrale et un dans chacune des deux allées externes.

Leur accès est principalement réservé aux rapporteurs des commissions ad hoc et de la CoFi ainsi qu'à M. le Conseiller Sebastian Süess (pour le point 7 de notre ordre du jour) et aux membres du Conseil ayant pris place sur le premier siège situé sur la gauche ou sur la droite de chacune des rangées.

Merci de ne pas toucher les micros mis à disposition !

Deux micros baladeurs afin d'éviter tout déplacement : nos deux huissiers en assureront la passation dans le respect des règles d'hygiène.

*Je remercie nos deux huissiers du Conseil pour leur disponibilité.*

*Enfin, vous le savez également : les toilettes se situent à l'entresol. Un gel désinfectant est à votre disposition à l'entrée de l'auditoire.*

## **COMMUNICATIONS PRÉSIDENTIELLES**

**Au chapitre des communications :**

**« Rapports d'activité des commissions permanentes :**

*Tel que déjà réitéré dans mes précédentes communications, nous restons toujours dans l'attente des rapports d'activité 2019 pour :*

- *la Commission intercommunale "Sécurité publique dans l'Ouest lausannois"*
- *l'Association pour la régionalisation de l'action sociale dans l'Ouest Lausannois (ARASOL)*
- *l'Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL) qui, sauf erreur, dépend de la Municipalité.*

*En outre, nous avons entamé le semestre précédant la nouvelle législature 2021-2026. Il serait par conséquent bienvenu que les futurs élus puissent disposer du rapport d'activité de nos commissions permanentes pour l'année 2020. Aussi, je fais appel aux référents des commissions suivantes :*

- *Plate-forme jeunesse (centre de jeunes)*
- *Commission intercommunale "Sécurité publique dans l'Ouest lausannois"*
- *Association pour la régionalisation de l'action sociale dans l'Ouest Lausannois (ARASOL)*
- *Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL)*

- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Je les remercie de faire bon accueil à ma demande et de s'organiser afin que nous puissions disposer de ces rapports dans les meilleurs délais.

#### **Au chapitre des correspondances :**

Le **13 février 2021**, j'ai reçu un mail de M. Julien Donzel, Président du Conseil des jeunes d'Ecublens, faisant entre autres part de leur souhait de présenter au Conseil communal leurs buts ainsi que les travaux accomplis par leur Conseil jusqu'à ce jour.

Ma réponse du 16 février se résume principalement en deux points :

- L'impossibilité de répondre favorablement à leur demande, référence faite à l'« Arrêté du Conseil d'Etat de Vaud du 2 décembre 2020 relatif à l'adaptation de certaines règles en matière communale dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19) » précisant que les séances du Conseil communal n'étaient actuellement plus accessibles au public ;
- Un contact sera repris tout prochainement avec eux.

Le **16 février 2021**, j'ai reçu la démission avec effet immédiat du groupe PLR+ID de Mme Anne-Claude Studer qui assurera sa fonction de Conseillère communale jusqu'au 30 juin 2021. Ce faisant, Mme Anne-Claude Studer siégera dès ce jour en qualité de membre hors parti.

#### **Au chapitre des élections communales 2021 :**

Notre appel de novembre dernier a porté ses fruits puisque nous avons enregistré 58 inscriptions pour le dépouillement du 7 mars prochain qui – en dehors de l'élection au Conseil communal et au premier tour de la Municipalité – inclura également les votations fédérales.

En dehors du Bureau électoral et de nos huissiers du Conseil y participeront 24 Conseill.ères.ers commun.ales.aux et 34 personnes hors Conseil. Nous pourrons en outre compter comme à l'habitude sur le précieux soutien et l'active participation de Mme Teuta Jakaj, cheffe de service auprès du Registre civique dont l'expérience n'est plus à démontrer ainsi que de M. Rosario Luperto, Huissier du Greffe.

D'ores et déjà, je remercie celles et à ceux d'entre vous qui seront présents. Ils ont été convoqués le 3 février dernier et ont reçu un Plan de protection dont le bureau a dû se doter au même titre que les autres communes vaudoises.

Une séance d'organisation s'est déroulée jeudi passé, 10 février, réunissant le Bureau électoral élargi ainsi que nos huissiers du Conseil et plusieurs Conseillers expérimentés qui assureront ainsi un déroulement que nous souhaitons toutes et tous optimal pour cette importante journée.

Le Conseil des jeunes s'est aimablement mis à notre disposition si nous devons avoir des défections de dernière minute. Je tiens à remercier cet organisme que nous devrions d'ailleurs associer dorénavant à ce type d'événement.

Sans entrer dans les détails, sachez que nous effectuerons toutes les tâches de dépouillement dans diverses salles du Centre Socioculturel, la saisie des bulletins de vote dans Votelec sera quant à elle faite dans le bâtiment administratif du Motty.

*Compte tenu des restrictions dues à la situation, la présentation des résultats transmis au canton sera donnée dans la Salle multifonctionnelle du CSCE et réunira seuls les Présidents de nos cinq groupes politiques ainsi que les candidat.e.s à la Municipalité et le Bureau électoral élargi.*

*Vous le savez, dès la fin des opérations, les résultats seront consultables sur internet, tant sur notre site communal que sur les pages dédiées aux élections communales générales du canton.*

### **POINT 1    Approbation de l'ordre du jour**

**M. le Président** déclare avoir été approché par Mme la Conseillère Géraldine Binggeli l'ayant informé de son absence à notre séance de ce soir ; à cet égard, il prie l'Assemblée de prendre note du report au Conseil du 25 mars 2021 du :

point 7 de l'ordre du jour : Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Géraldine Binggeli et consorts : *Plan lumière et pollution lumineuse*

Le point 7 devient par conséquent le *Postulat de M. le Conseiller communal Sebastian Süess*, les points suivants étant renumérotés en conséquence.

**M. Alain Blanchoud** apprécierait que l'ordre du jour mentionne l'heure à laquelle est convoquée l'Assemblée, tel que ce fut le cas jusque-là.

**M. le Président** le prie, ainsi que l'Assemblée, de bien vouloir excuser cette omission sur la présente convocation.

L'ordre du jour **tel que modifié** est **accepté à l'unanimité**.

### **POINT 2    Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 11 décembre 2021**

**M. le Président** ouvre la discussion sur ce document. La parole n'est pas sollicitée.

Au vote, ce procès-verbal est **accepté à l'unanimité**.

### **POINT 3    Assermentation**

Aucune assermentation.

### **POINT 4    Préavis n° 2021/01 – Reconstruction du bâtiment de la place des sports du Croset – Crédit de construction**

**M. le Président** relève que Mme Maria Teresa Pérez Chevallaz, rapportrice pour la Commission ad hoc, étant excusée à la séance de ce soir, parole sera donnée à :

- M. Jacques Neiryck pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à
- M. José Birbaum pour les conclusions du rapport de minorité et finalement à
- M. Pierre Dufay de Lavallaz pour celles de la COFI.

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

*« Après délibération, avec cinq voix pour et quatre voix contre, la commission propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter les conclusions telles que formulées dans le préavis municipal 2021/01. »*

**M. José Birbaum** ne renommara pas les commissaires concernés, mais précise que quatre Municipaux ont fait honneur de leur présence et ont répondu aux diverses questions de la Commission ad hoc. Comme l'y autorise le Règlement du Conseil, il donne lecture de l'entier du rapport de minorité dont les conclusions sont les suivantes :

*« Il y a bien sûr des arguments positifs dans ce projet. Ils sont développés dans le rapport de majorité et nous n'y reviendrons pas. Nous dirons pour conclure que :*

- *L'esthétique du projet peut plaire, ou non. Les avis seront sans doute partagés. Mais Ecublens n'est pas obligée de faire dans le luxe pour tout ce qu'elle entreprend. Il est temps de retrouver un peu de simplicité et de modestie tant dans notre fonctionnement que dans nos investissements.*
- *Vu le contexte économique que vous connaissez, nous devons nous attendre à une diminution pour les prochaines années de nos recettes fiscales, et non uniquement pour 2021 comme l'a planifié avec optimisme la Municipalité. L'évolution de notre endettement est préoccupante ; vous avez encore dans le procès-verbal de notre dernier Conseil sous vos yeux les tableaux que le soussigné vous a présentés en décembre dernier. Les chiffres sont implacables et inquiétants et impliquent une remise en question de notre politique de dépenses des deniers publics.*
- *Les citoyens et contribuables d'Ecublens peuvent attendre de leurs conseillers communaux qu'ils portent un regard critique sur ce préavis, au-delà de tout esprit partisan et du soutien qu'ils souhaitent apporter à leurs conseillers municipaux en place.*

*En commission, ce préavis a été accepté par 5 commissaires, 4 s'y sont opposés.*

*Tout en rappelant qu'ils ne contestent pas le principe de reconstruire des vestiaires et une buvette devenus obsolètes, les 3 commissaires signataires de ce rapport de minorité vous proposent de renvoyer ce préavis à la Municipalité pour une nouvelle étude. »*

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

*« Après délibération, avec 4 voix POUR, 2 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »*

**M. le Président** remercie Mme Maria Teresa Pérez Chevallaz pour la rédaction du rapport de la Commission ad hoc ainsi que MM. Jacques Neiryck pour sa lecture et MM. José Birbaum et Pierre Dufay de Lavallaz pour leur rapport respectif, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

**M. Sebastian Süess** relève que ce préavis suit celui du crédit d'étude soumis l'année dernière au Conseil indiquant l'état vétuste des structures actuelles. S'il regrette que la Municipalité ne présente pas d'autres variantes étudiées, la mise aux normes des vestiaires est urgente afin de mettre à disposition des sociétés locales une infrastructure moderne.

Même s'il n'est lui-même ni un *footeux*, ni très sportif, il est largement reconnu que le football tout comme l'athlétisme sont un moyen excellent d'intégration et de faire bouger de nombreux enfants. Le football peut donc accompagner nos jeunes vers une vie physiquement plus active et plus saine.

Outre la nécessaire mise aux normes, le projet soumis à l'approbation du Conseil communal amène des plus-values dans plusieurs domaines. Des vestiaires séparés permettent enfin l'accueil d'équipes féminines dans notre commune. Actuellement, les filles doivent s'entraîner ailleurs dans la région, ce qui peut être un frein pour certaines familles.

Le foot est le sport d'équipe le plus populaire. Avec les installations proposées, il deviendrait plus égalitaire. Un véritable sport pour toutes et tous. Dans ce sens, il rentre parfaitement dans le programme du PS&IG.

Le nouveau réfectoire s'intègre parfaitement dans l'offre des activités scolaires et parascolaires et cette infrastructure est devenue nécessaire pour l'accueil d'élèves à midi. Il est vrai que l'on n'a peut-être pas vu venir cette augmentation. Il ne servira donc pas uniquement aux sociétés sportives.

Le soir, le week-end ainsi que durant les vacances scolaires, la buvette sera bien sûr utilisée par les clubs sportifs. Il présume qu'elle leur sera très utile, vu le nombre important de joueurs et joueuses ainsi que des parents impliqués. On pourrait évidemment souhaiter que cette buvette soit utilisée par d'autres sociétés locales mis à part le club de football.

Pour ces raisons, il soutient la création de cette nouvelle structure qui sera selon lui bien plus que la buvette du FC Ecublens.

Il conclut : « *Soutenir le sport pour toutes et tous : soutenez, vous aussi, ce projet ce soir.* »

**M. Alain Blanchoud** prend la parole. Le texte de son intervention est reporté ci-dessous en son entier :

« *Chers collègues,*

*Je n'aimerais pas redire ce qui a déjà été dit mais pour commencer j'aimerais énoncer mes intérêts.*

*Je suis président du club de billards d'Ecublens et membre de la commission de gestion depuis 18 ans. Avec ces deux fonctions, j'ai pendant les 3 législatures que j'ai faites, beaucoup entendu parler d'associations communales et, depuis que le volley est passé au deuxième plan, principalement du football club Ecublens.*

*J'aimerais également vous indiquer que je n'ai aucune acrimonie contre le football et que je remercie le FC d'Ecublens de s'occuper d'autant de jeunes qui ne sont de ce fait pas désœuvrés dans les rues de notre belle commune.*

*Voici quelques années la commission de gestion dont je faisais partie s'est intéressée à plusieurs clubs subventionnés par la commune dont trois qui exploitent une buvette.*

*Dans son rapport, disponible sur le site communal, la commission de gestion notait déjà la vétusté des bâtiments qu'occupait le FCE mais montrait également que les autres associations ou clubs étaient traités très différemment par la municipalité et cela depuis de nombreuses années.*

*Dans le préavis qui nous occupe aujourd'hui, il me semble qu'il manque toute une partie **égalité de traitement.***

*Je m'explique :*

*Le foot, le foot, le foot comme disait Guy Bedos ....*

*Il semble que l'on entend beaucoup parler des problèmes du club de foot dans cette assemblée communale mais très rarement des problèmes des autres clubs ou associations.*

*J'aimerais faire une petite comparaison entre les trois plus grosses associations de notre commune qui ont des points communs mais pas un traitement identique par la municipalité.*

*Le Tennis Club d'Ecublens et la Pétanque du Motty ont tous les deux la jouissance d'un terrain communal avec des droits de superficie sur lequel ils ont érigé un bâtiment-vestiaire et une buvette.*

*Le football club Ecublens (FCE) a lui un accès exclusif à un bâtiment communal comprenant vestiaires et buvette sur une surface assez proche des deux autres associations et, à ma connaissance, sans aucun contrat ou droit de superficie donc au bien-plaire de la Municipalité.*

*Le FCE peut également utiliser gracieusement une surface de jeux 5 à 10 fois plus grande que les autres clubs et entièrement entretenue par la commune.*

*Vous me direz oui, mais ils ont plus de membres !*

*Eh bien non ! Si je prends le règlement communal sur les subsides, les juniors ne peuvent pas être considérés comme des membres.*

*Le foot annonce fièrement 320 joueurs dont 230 juniors ce qui fait seulement 90 membres et 71.88 % de juniors, soit si on compte une vingtaine de joueurs par équipe seniors et vétérans entre 4 et 5 équipes à prendre en considération.*

*Le tennis selon le site de sa fédération compte 167 membres et 95 juniors soit 36%, il est donc nettement supérieur en nombre de membres au FC Ecublens.*

*Les diverses branches d'Actigym comptent 430 membres et un tiers de juniors ce qui fait environ 120 juniors donc 33%, de ce fait il a plus de membres que les deux autres réunis.*

*Avez-vous entendu parler d'un préavis pour un bâtiment à 5,7 millions à l'usage exclusif d'Actigym ?*

*Eh bien NON, on leur prête les salles de gymnastique scolaires et pas toujours, car pendant les vacances scolaires elles restent obstinément fermées sous prétexte que la conciergerie ne peut pas être organisée (comme si le club ne pouvait pas s'en occuper quelques semaines.)*

*Même la salle triple que la municipalité avait dans ses tiroirs depuis plusieurs années vient de sortir du plan des investissements pour d'obscures raisons financières alors que pour le foot et sa buvette, pas de problème ! La commune est riche et peut se le permettre.*

*Mes interrogations au sujet de ce préavis sont nombreuses car, comme dit dans le rapport de minorité, il me semble normal pour une ville d'avoir des vestiaires modernes à disposition mais **pourquoi** doivent-ils être en or massif ?*

***Pourquoi** la Pétanque du Motty ainsi que le Tennis Club Ecublens ont dû s'endetter pour pouvoir créer, sur un terrain communal leur étant prêté, un vestiaire et une buvette ?*

***Pourquoi** doit-on avoir une autre approche pour le club de foot que pour les autres associations communales qui ont dû passer par un crédit pour financer leur passion ?*

En 1976, lors de la construction des bâtiments actuels, **pourquoi** la commune n'a-t-elle pas prévu un droit d'amodiation ou d'usage pour les 500 m<sup>2</sup> que le club utilise à son usage privé ? On ne le saura probablement jamais !

Mais pourquoi cette année notre préavis ne peut-il pas faire comme pour les autres associations ? Ça, on devrait pouvoir le savoir !!!

Les vestiaires actuels tombent en douve, c'est un fait, mais est-ce bien à la communauté de payer pour une minorité de footballeurs et de faire payer plus d'un point d'impôt annuellement aux 13'000 autres concitoyens qui ne font que regarder le Barça ou la Juve à la télé ?

**Pourquoi** la Municipalité ne peut-elle pas se porter garante pour un crédit demandé par le club afin de créer les vestiaires qui leur sont nécessaires ?

Je vous fais grâce du calcul (13'281 citoyens selon les communications municipales, moins 95 membres actifs + quelques parents de juniors du FCE) ...

**Pourquoi** ces vestiaires doivent-ils être à l'exclusivité du FC Ecublens et pourquoi ne parle-t-on pas de la possibilité d'utiliser ces vestiaires également par les écoles ?

Comme précisé dans le rapport de minorité, **pourquoi** doivent-ils être obligatoirement au niveau du terrain ?

**Pourquoi** le FC Ecublens ne pourrait-il pas avoir un contrat de location / prêt des vestiaires ?

**Pourquoi** n'est-il pas possible de faire un bâtiment neuf au même emplacement qu'actuellement ?

**A-t-on vraiment besoin** d'une buvette pour jouer au foot ?

**Pourquoi** dans ce préavis n'est-il question que des désagréments occasionnés au club pendant les travaux et de la manière de créer une buvette provisoire, mais pas des raisons de cette vision unilatérale pour le foot ?

Depuis 2008, la commune a déjà investi plusieurs millions pour remettre en état les terrains communaux de foot, changement de type de sol, arrosage, changement de luminaires, etc. sous prétexte qu'ils étaient aussi utilisés par les élèves de la commune, personnellement je n'ai jamais vu ni entendu dire qu'aucune classe a utilisé ces terrains de nuit !

Le club de foot est une institution de la commune avec un président d'honneur syndic de cette même commune, mais pas le plus grand club de la commune vanté dans ce préavis !

En tant que président du billard club, je n'ai jamais essayé de demander à la Municipalité de financer un nouveau local estimé à environ 5 millions sur un terrain communal – personnellement j'en vois un ou deux qui seraient adaptés....

Oh NON ! excusez ! Mon sport ne fait pas les journaux télévisés, mais bon, est-ce vraiment un sport ?

Pour info : un joueur de billard comme moi vieux et grabataire fait environ 3 km autour d'une table lors d'un match en entraînement et plus lors de session de compétition nationale qui se déroule en trois ou cinq tours de matchs.

Je pourrais arguer du fait que mon association a 23 % de juniors, ce qui n'est pas très loin du tennis ou de la gym, et qu'ils n'arrivent pas à s'entraîner ensemble dans le local que nous occupons, mais que nous devons faire plusieurs séances.



*J'ai déjà demandé un subside pour tel ou tel investissement et je sais que la Municipalité n'est JAMAIS prête à financer nos infrastructures, mais seulement à participer partiellement à certains investissements qu'elle se permet de juger indispensables ou pas.*

*Pour toutes ces raisons, si je suis favorable à une rénovation d'un bâtiment communal, je trouve que ce préavis **n'est pas égalitaire** avec le traitement que reçoivent les autres associations communales.*

*Que c'est un projet pharaonique, mal ficelé et incomplet et qu'il devrait y avoir une proposition de contrat/bail /location pour une buvette à l'usage exclusif du FCE.*

*Je vous propose de renvoyer à la Municipalité ce préavis afin qu'elle justifie ces disparités entre les diverses associations de la commune et nous propose une autre solution que le TOUT gratuit pour le foot et le partiellement payant pour les autres.*

*Merci de m'avoir écouté. »*

**M. Aitor Ibarrola** désire rebondir sur quelques affirmations formulées notamment dans le rapport de minorité ainsi que par M. Alain Blanchoud. Il avait déjà évoqué ces arguments dans les travaux de la Commission ad hoc et le rappelle ce soir pour l'information du Conseil.

Il est vrai que les recherches effectuées par M. Birbaum concernant un bâtiment identique – celui de St-Prex – afin de pouvoir le comparer est un bon travail. Il parvient ainsi à un montant de Fr. 3'700'000.- qui est correct et réaliste comparativement à ce qui a été réalisé dans cette commune. Toutefois, il s'agit ici de *comparer des pommes avec des pommes*. En l'occurrence, on ne compare pas exactement les mêmes éléments. Le bâtiment pris en comparaison n'a pas été excavé contrairement à ce qui est prévu pour Ecublens.

**M. Ibarrola**, ayant repris les chiffres annoncés par M. le Conseiller José Birbaum – qu'il ne conteste par ailleurs pas – les a mis en perspective dans le cadre du présent préavis, notamment le montant de Fr. 3'700'000. Dans le projet écublensis, il annonce 3'651 m<sup>3</sup> SIA, élément souvent utilisé pour évaluer le coût de construction. M. Birbaum en a fait mention. Si l'on prend 3'651 m<sup>3</sup> annoncés pour ce projet multipliés par le coût, y compris les honoraires qui ont été également chiffrés dans le préavis qui nous occupe et s'élevant à 1'027 par mètre cube SIA, on parvient à un montant de Fr. 3'750'000, à savoir un coût quasiment identique à celui de St-Prex.

Conclusion : comparaison faite entre un bâtiment non excavé à St-Prex et une construction pour Ecublens sans tenir compte des coûts d'excavation : on parvient au même montant.

Ainsi, les jugements de valeurs indiquant que la commune se paie un bâtiment en or, luxueux, pharaonique, ne tiennent pas la route. Il n'a pas l'impression que l'on puisse porter ces jugements sur le bâtiment construit à St-Prex qui s'est avéré être correct comme celui prévu pour Ecublens. Le coût supplémentaire pour notre commune est essentiellement lié au fait que cette construction s'érigera sur de la moraine dont le coût en génie civile renchérit le projet.

Il prend également note des conclusions de la CoFi qui, dans sa majorité, recommande de voter favorablement celles du préavis n° 2021/01.

La mode de déclarer ses intérêts paraissant présider dans les échanges de ce soir, il souligne les siens : il a deux filles et s'il aime le football, ce n'est pas par intérêt personnel qu'il défendra ce préavis, même s'il a utilisé ces installations par le passé lors de ses écoles de foot, alors que les vestiaires étaient déjà vétustes.

Il rappelle que, voici déjà quelques années, le Conseil a voté un préavis concernant la pose d'un terrain de football synthétique <sup>1</sup>. Plusieurs arguments avaient été évoqués, entre autres des facteurs d'inégalités entre garçons et filles. A cet égard, lui-même s'était posé plusieurs questions, mais précise avoir évolué depuis lors dans son approche, il en précisera plus loin les raisons.

**M. Ibarrola** poursuit. Lors du vote sur le crédit d'étude <sup>2</sup>, s'agissant de l'emplacement de la construction projetée prévue sur la moraine, générant en conséquence des surcoûts, plusieurs questions auxquelles il a été répondu ont été posées, notamment diverses variantes analysées par des professionnels de la construction. Pour sa part, les réponses données l'avaient convaincu.

Enfin, il rappelle les arguments déjà évoqués précédemment quant au football :

- Sport très populaire, prisé par toutes et tous, tant par les jeunes que par les moins jeunes de toute la région.
  - Les écoles et le football sont les lieux par excellence de l'intégration.
- Les valeurs l'incitant à s'impliquer dans la politique, c'est aussi cela – le foot fait éminemment partie de ces aspects relatifs à l'intégration. Pour preuve, le prix de l'intégration a été remis voici quelques années à un entraîneur des juniors du FC Ecublens, ce qui représente tout un symbole.

Il s'agit ici de notre jeunesse que l'on doit à cet égard choyer.

En termes d'équité de traitement, la commune investit également dans les salles de gym : le tennis a été cité, le volley, qui ne l'a pas été, et toute une série d'autres clubs bénéficient des infrastructures mises gracieusement à leur disposition, notamment Actigym ; ce sont des activités sportives s'adressant tant à des filles qu'à des garçons dont les infrastructures utilisées ne sont pas moins coûteuses que celles proposées par le présent projet.

Pour toutes ces raisons et d'autres encore qu'il ne détaillera pas ce soir, il encourage avec enthousiasme l'Assemblée à voter favorablement les conclusions de ce préavis.

**Mme Anne-Claude Studer** intervient dans les termes reportés ci-dessous dans leur entier :

*« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

*Mon intervention je vais la faire avec le cœur, je ne vais pas revenir sur les chiffres, cela a déjà été bien traité et vu que la Commission des finances nous dit que c'est possible pour les finances communales, le Syndic, le Boursier également, donc suivons-les, ayons confiance en leur travail et ne nous laissons pas déstabiliser par un rapport minoritaire, qui utilise des arguments auxquels je n'adhère pas du tout.*

*Après avoir accepté le Crédit d'étude en 2019, nous avons ici un préavis, qui a nécessité un grand travail de notre Municipalité et je la remercie, préavis qui apportera de nouveaux locaux à une société locale phare de notre Commune, le FC Ecublens, afin de remplacer les vestiaires et la buvette actuels, qui ont une âme, certes et qui feront encore longtemps partie de nos bons souvenirs, mais ne sont plus adéquats.*

---

<sup>1</sup> Préavis n° 06/2009 – Projet de réaménagement des terrains de sport du Croset – *Demande de crédit d'étude* et Préavis n° 03/2010 – Réaménagement des terrains de sport du Croset *Demande de crédit*

<sup>2</sup> Préavis n° 2019/18 – Reconstruction du bâtiment de la place des sports du Croset – *Demande de crédit d'étude*. Conseil du 28 novembre 2019.

*Nous avons l'opportunité ce soir d'y remédier, de donner un signal positif à beaucoup de monde de notre Commune, juste en votant OUI.*

*Envoyer par l'acceptation de ce projet un signal positif à beaucoup d'habitants d'Ecublens, aux enfants, aux parents, aux jeunes et moins jeunes, sportifs ou tout simplement supporters. Quand je lis dans le rapport de la Commission ad hoc que le FC Ecublens refuse des jeunes, cela me fait bondir ! Nous avons un super club sportif, qui forme des jeunes, qui a un rôle important au niveau de l'intégration de ces jeunes avec un mélange de nationalités, mais qui au final représentent les couleurs de notre Commune dans le Canton, le tout géré par des bénévoles qui ne comptent pas leur temps.*

*Avec ces nouveaux vestiaires, nous pouvons leur offrir de meilleures conditions, leur permettre de développer le football féminin et améliorer l'accès aux sportifs à mobilité réduite. Ce projet correspond à la réalité des besoins de notre Commune et n'est absolument pas disproportionné.*

*Actuellement les membres bénévoles du FC Ecublens font des merveilles avec les installations qu'ils ont à leur disposition. Il ne faut pas oublier que le foot ce n'est pas seulement taper dans un ballon sur un terrain, mais également un lieu de vie associatif et convivial, fréquenté par des personnes de tous âges et ce, tous les jours de la semaine, dimanche compris où tout le monde est le bienvenu, même sans carte de membre.*

*N'oublions pas non plus que de nombreuses équipes de tous âges et de tous niveaux de la région et du canton, principalement, sont accueillies sur les terrains du Croset pour jouer en amical, en championnat ou disputer un tournoi contre nos équipes. Cette installation est une carte de visite pour notre Commune également.*

*Et nous avons le devoir en cette période sanitaire compliquée, de donner un signal positif de reprise et d'intérêt à notre jeunesse, aux sociétés locales également. Je n'ose pas imaginer comment un vote négatif sur cet objet qui touche tellement de monde serait perçu.*

*Je relève encore que ces installations seront utilisées, quasiment toute l'année, 7 jours sur 7, par les nombreuses équipes de foot et ... pourquoi pas, je dis ça, je ne dis rien, ne pas installer en hiver, période qui correspond à la pause hivernale du FC Ecublens, la patinoire provisoire sur un terrain de foot ? C'est un lieu bien centré, proche des écoles et nous aurions des vestiaires à l'abri prêts à l'utilisation ainsi qu'une buvette confortable et au chaud pour les parents et les visiteurs. Il y a, j'en suis certaine, d'autres idées conviviales, sportives et culturelles à développer.*

*Utilisons l'opportunité qui nous est donnée ce soir de réaliser une belle construction, de développer nos infrastructures sportives, de soutenir et promouvoir les projets sportifs qui répondent à un réel besoin, ces deux derniers thèmes, je ne les ai pas inventés, mais juste repris dans le programme cantonal de mon désormais ex-Parti.*

*Idem ce projet va dans le sens de rendre Ecublens attractive pour les familles et favoriser la vie des sociétés locales, points qui figurent dans quasiment tous les flyers reçus ces derniers jours, dans ma boîte aux lettres pour les prochaines élections communales.*

*Par votre vote positif, vous avez la chance de montrer que vos idées et promesses ne sont pas que de la théorie, mais également les mettre en pratique ce soir déjà.*

*Comme vous l'avez compris, je vous invite, sans réserve, à accepter les conclusions de ce préavis.*

*Merci. »*

**M. Germain Schaffner** constate que beaucoup d'éléments ont été débattus pour ce projet consistant à rénover un bâtiment obsolète, dont les vestiaires ne sont plus dignes d'une commune comme Ecublens. Il souhaite en réitérer plusieurs :

- Même si ce projet ne concerne pas tous les jeunes de la commune, il n'aimerait pas que l'on oppose un sport à un autre.
- Il est destiné aux jeunes pratiquant du football, mais aussi à d'autres, puisque cette structure sera ouverte à divers sports.
- Le football est un sport populaire dans le monde entier, Ecublens ne fait pas exception.
- Ce sport représente un facteur important d'intégration pour les jeunes et également pour les moins jeunes.
- C'est également un facteur de relation sociale.

La pandémie a fortement marqué grand nombre de jeunes sur le plan psychologique. Ils méritent qu'on leur offre des perspectives pour leur développement et leur avenir. Dans ces temps difficiles, c'est pour lui un élément très important.

Au niveau des coûts, M. Ibarrola en a fait la démonstration : ils ne sont pas pharaoniques, étant comparables à ceux donnés dans le rapport de minorité si l'on considère que, hors excavation, nous sommes dans les mêmes données chiffrées.

Un autre élément lui plaît : au niveau de la buvette, l'utilisation du bois d'origine locale, matériau noble qui mérité d'être revalorisé.

Pour ces raisons et ce qui a déjà été dit, il recommande vivement au Conseil de voter favorablement à ce projet.

**M. Renzo Posega** intervient en ces termes :

*« Cher Syndic, chers Municipaux, chers Conseillères et Conseillers ;*

*Dans l'annexe à ce préavis, en page une, vous pouvez observer 52 panneaux sur le toit du rez supérieur. Or, en supposant que ce soient des panneaux photovoltaïques (d'ailleurs, j'espère que des capteurs solaires thermiques soient également prévus), je tiens à remarquer que cette installation est de taille relativement réduite et sous-dimensionnée par rapport à la consommation électrique estimée pour ce bâtiment.*

*Ce que je vous propose est de maximiser l'exploitation photovoltaïque, jusqu'à recouvrir au maximum ce toit. Aujourd'hui, la génération photovoltaïque représente une solution écologique et un investissement rentable - certes sur un horizon de 15 ans en absence des subventions fédérales et communales.*

*Ceci s'inscrit d'ailleurs dans les mesures préconisées dans le cadre du label Cité de l'énergie et dans la volonté de poursuivre un développement durable de notre commune.*

*Pour celles et ceux qui pensent que ce bâtiment est déjà assez cher, je vous rassure : ce que je propose n'est pas un coût, mais au contraire, un investissement.*

*Je vous invite donc, Mesdames, Messieurs, pour des raisons que sont à la fois écologiques, mais aussi de rentabilité économique à soutenir cet amendement. »*

AMENDEMENT (annexe I):

En page 10/18 du préavis, à la fin de la section 7.1, ajout du paragraphe suivant :

*« La toiture du rez supérieur sera extensivement exploitée par une installation photovoltaïque. Le courant électrique ainsi généré sera en priorité destiné à l'autoconsommation ; l'excédent sera réinjecté sur le réseau. »*

**M. Bernard Cottier** adresse ses remerciements à la Municipalité et à ses services pour la qualité des documents et des informations reçues lors de la séance tenue par la Commission ad hoc puis fait part de ses considérations :

Deux points vus peuvent être abordés pour plus ample réflexion : soit l'on recherche les points négatifs pour se donner la possibilité de refuser ce préavis, soit, au contraire, on met en avant toutes les raisons pour le soutenir.

Sur le plan de l'utilité, des besoins, de l'opportunité et des prestations que ce nouveau bâtiment proposera, ces aspects sont reconnus à la quasi-unanimité. Certes, le Conseil peut discuter de l'une ou l'autre des options des dispositions prévues, mais l'ensemble répond à des attentes, voire même à des possibilités d'évolution et de partage pour le futur.

Sans revenir sur les considérations techniques, ce projet est relativement coûteux. Plusieurs analyses ont été entendues ce soir. Tout d'abord, considérons des comparaisons raisonnables et factuelles. La construction à usage similaire à St-Prex pour un coût certes moindre a été relevée, mais comparons ce qui est comparable ; comparaison faite des deux volumes au niveau des bâtiments, le résultat correspond à un coût du même ordre de grandeur. Démonstration en a été faite ce soir.

Ce qui n'est pas comparable touche à l'environnement dans lequel notre bâtiment doit être construit. Une étude a déjà été réalisée concluant que le lieu retenu dans le préavis est celui le plus approprié. C'est la réalité du terrain.

D'autre part, le prix confirmé par les offres reçues montre qu'aujourd'hui, un certain coût doit être consenti pour espérer une construction d'une qualité suffisante.

Il prie les membres du Conseil de ne pas avancer des comparaisons quelque peu absurdes telles que *« coût de 5 à 6 fois celui d'une villa »*, une villa pouvant elle-même s'élever à plus de 5 millions. Qui plus est, une villa est destinée à une famille, alors que la construction, objet des présentes discussions, pourra accueillir des dizaines, voire des centaines de familles qui vont y passer un moment convivial. Villa – centre sportif et vestiaires ne concernent nullement les mêmes objectifs d'utilisation.

**M. Cottier** poursuit en proposant une autre comparaison : Si la commune devait un jour se doter d'un véhicule de voirie, ferions-nous la comparaison avec notre voiture familiale ? Certainement pas.

Par analogie plus sympathique, il préférerait quant à lui accueillir ses invités pour passer un moment convivial sous sa nouvelle véranda plutôt que dans une vieille cabane de jardin.

Rares sont les objets qui font plaisir. On peut une fois se faire plaisir en votant un préavis ne représentant pas juste une obligation : réparation de routes, égouts ou autres objets traités par le Conseil. Cerise sur le gâteau : notre commune a les moyens financiers.

En conclusion, il propose à l'Assemblée le slogan suivant : *« Aujourd'hui, ce projet peut paraître cher, mais demain, on en sera certainement fiers. »*

C'est pourquoi il recommande au Conseil d'accepter ce préavis n° 2021/01 tel que présenté.

**M. Nicolas Morel**, s'il devait déclarer ses intérêts, précise ne pas aimer le football, relevant d'emblée que ceci n'entre pas en considération dans l'appréciation même de ce projet.

En revanche, un petit bémol à signaler dans ce préavis : le parking pose en effet quelques problèmes. Il s'agira de les régler. Dans l'état tel que prévu, il est probable que celui-ci générera un certain trafic parasite, soit un va et vient de véhicules ne trouvant pas de places libres.

La raison principale pour laquelle il soutiendra ce projet tout comme le groupe Les Verts : son utilité sociale indéniable. Une buvette est un lieu de rencontre convivial pour de nombreux parents ou amis, même en l'absence d'activités footballistiques ou d'autres sports.

Sur le plan de la conception, certaines critiques ont été émises. Au contraire, il le considère comme étant bien conçu. Lors de l'analyse du crédit d'étude présentant une structure de construction planifiée sur deux niveaux, celui du premier, consacré au sport, le second accueillant la buvette, très peu de critiques ont été formulées, tout le monde semblait être à son souvenir d'accord sur cette conception. Il est donc quelque peu étonné de constater que certains ont changé d'avis, notamment en ce qui concerne le rapport de minorité.

Pour lui, le vote doit se porter sur la construction qui représente un bon investissement et non pas sur son usage. Le Conseil ne devrait pas se focaliser sur son utilisation qui peut être appelée à évoluer ou sur une gestion exclusive par le FC Ecublens. Ceci pourra éventuellement être revu à une date ultérieure. Et reste la buvette qui est ouverte au public.

En fonction de ces divers éléments, le groupe Les Verts encourage l'Assemblée à accepter ce préavis.

**M. José Birbaum** s'attendait à ce que les débats soient enfumés avec des réactions émotionnelles qui n'ont rien à avoir avec le fond de l'objet qui est contesté.

L'enjeu n'est pas de savoir si l'on apprécie ou pas le football. Là n'est pas la question. Pour sa part, il l'apprécie beaucoup. Est-ce un élément d'intégration ? Oui, bien sûr ! Mais il ne voit pas en quoi une buvette à 3.5 ou 5.6 millions modifie le facteur d'intégration. Toutes ces raisons amenées pour, en quelque sorte, *noyer le poisson* et empêcher d'aborder la réalité du problème sur ce qui est réellement contesté.

Qu'est-ce qui est contesté ?

A son avis, la comparaison faite par M. le Conseiller Ibarrola est proche de la limite de la correction. Dans son intervention, M. Ibarrola parle d'un projet de 3.7 millions tout CFC compris pour St-Prex comparé avec 1'027 m<sup>3</sup> qui sont retenus dans le préavis traité ce soir. S'attendant à ce débat, il estime dès lors nécessaire d'expliquer pour quelles raisons nous passons de Fr. 1'575 par mètre cube dans le rapport de majorité aux 925 m<sup>3</sup> retenus dans les chiffres donnés par la Municipalité, respectivement par M. Yolán Menoud, chef de service *Bâtiments*. Comment y parvient-on ? Si on ne comprend pas cet aspect, on ne peut pas comprendre le problème. A cet égard, M. Birbaum a fait un rapprochement qu'il souhaite communiquer ce soir :

Tout d'abord, il s'agit de prendre le coût du projet tel qu'il a été chiffré dans le préavis, dont le montant final de 5.75 millions est celui qui devra être payé, sous réserve de surprise.

Pour 3'651 m<sup>3</sup>, cela correspond à Fr. 1'575 le mètre cube. A priori, toute bonne machine à calculer devrait parvenir à ce même résultat.

Mais si le résultat est trop élevé, qu'il est susceptible de faire peur, alors on ne retient que le CFC 2 et l'on parvient ainsi à Fr. 1'159 le mètre cube, ce qui a été fait dans les documents remis.

Ce montant étant encore trop élevé, on déduit aussi la TVA. Nous parvenons ainsi à un ratio de Fr. 1'079 le mètre cube. Ce montant n'étant pas assez bas pour convaincre, on soustrait alors également les coûts d'excavation, ce qui donne Fr. 1'027 le mètre cube.

Le coût étant encore trop élevé, on enlève les honoraires pour atteindre ainsi Fr. 925 le mètre cube, chiffre qui ressort du rapport de minorité à la suite des informations complémentaires transmises par M. Menoud.

**M. Birbaum** espère qu'aucun doute ne subsiste auprès du Conseil : il s'agira également de payer les CFC 3 à 9, la TVA, les travaux d'excavation et les honoraires, éléments qui ne sont pas retenus dans le calcul de Fr. 925 le mètre cube et n'ont également pas été retenus par M. le Conseiller Ibarrola lors de son intervention mentionnant le coût au mètre cube de Fr. 1'027, en tenant compte du coût CFC 2 mais non de la TVA.

Au demeurant, il s'agit également de noter que les honoraires des mandataires de l'entreprise générale coûtent à eux quasiment 1 million de francs, soit pratiquement 20% du projet.

Alors ce coût au mètre cube de 1'575 est-il acceptable ou non ? Dans le rapport de minorité, la comparaison a été relevée avec St-Prex, il n'y reviendra donc pas.

Dans le but de se faire une idée, s'attendant à un débat peut-être un peu stérile alors qu'il devrait être basé sur le bon sens, il a établi une comparaison avec d'autres immeubles.

Depuis la rédaction du rapport de minorité, il a eu l'occasion de consulter la publication *Construction & bâtiment* publiée voici quelques jours qui est une publication des professionnels du bâtiment.

Dans cette dernière, il a constaté qu'un projet de la commune d'Yverdon-les-Bains achevé en 2019/2020, construit par le bureau d'architectes Pont 12 à Chavannes-près-Renens concerne deux immeubles érigés sur un terrain proche du lac et qui ont dû faire l'objet de travaux d'ancrage, ce qui renchérit bien sûr le coût. Il s'agit des deux constructions suivantes :

Une caserne de pompiers et un collège situés tous deux sur les bords du lac d'Yverdon :

1. Caserne de pompiers : on arrive à Fr. 698 le mètre cube tout CFC compris – et non pas uniquement le CFC 2 – soit un chiffre comparable aux Fr. 1'575 le mètre cube pour le préavis discuté ce soir.
2. Collège de Rives : Fr. 621 le mètre cube.

Autre projet à Epalinges : Centre de fitness qui vient d'être construit en 2020 :

- Prix du CFC 2 uniquement, mais avec TVA : Fr. 620 le mètre cube.
- Avec CFC 1 à 9 : Fr. 752 le mètre cube, avec aménagement extérieur et 18 places de parc représentant 10% du coût total ainsi que des travaux de terrassement dans la molasse, ce qui est plus onéreux que des travaux sur de la moraine.

Gardons ici toujours en mémoire le montant de Fr. 1'575 le mètre cube pour le préavis n° 2021/01 ....

**M. Birbaum** conclut en précisant que nous nous devons à un moment donné de revenir sur terre. Ce dont on parle ce soir, c'est d'un problème lié aux coûts. Il insiste : Que l'on construise cette buvette et ces vestiaires, c'est l'évidence même qui répond à un réel besoin. Il

encourage l'Assemblée à se concentrer sur le thème des coûts. Que l'on réalise un projet, oui, mais à des coûts raisonnables !

Les signataires du rapport de minorité demandent le renvoi à la Municipalité pour une nouvelle étude, afin de reprendre sérieusement ce projet de manière objective et neutre – en reconvoquant les architectes ainsi que les maîtres d'œuvre – tout en fixant des limites de prix et en cherchant une solution pour une réalisation moins coûteuse.

**Mme Alice Krug** revient également sur les aspects financiers qui n'ont bien sûr pas manqué de surprendre tout un chacun lors de la prise de connaissance de ce préavis.

Au cours de la Commission ad hoc à laquelle elle a participé, toutes les questions ont pu être posées et des professionnels sont venus exposer les détails des éléments qu'ils avaient analysés. Pour ce qui est de l'aspect financier, elle souhaite rappeler ce qui suit :

De nos jours, la construction d'un bâtiment est coûteuse car il n'est plus question de faire l'impasse sur les aspects environnementaux. Le développement durable ne devrait pas rester que des mots. Il n'y a pas que l'aspect économique, mais aussi l'environnemental et le social. Il n'y a aucune raison que l'un prime sur les autres.

Il n'est pas question non plus d'éliminer de CFC à un endroit ou à un autre pour faire des économies de bouts de chandelle et de devoir le payer sur le long terme, tel que pour le Centre socioculturel. En éliminant des contrôles, on réalise qu'à un moment donné, on doit faire appel à des professionnels. Cela n'apparaît pas directement dans les budgets, mais dix ans plus tard ... Il s'agirait de pouvoir analyser ces données chiffrées que l'on ne connaît pas.

Encore une fois, cette construction est chère, car *elle fait d'une pierre bien des coups*. Dans une approche globale, il y a déjà le réfectoire ; à combien devrait-on estimer la construction d'un nouveau réfectoire à une date ultérieure ? Il faut voir dans cet objet un projet à multiples casquettes qui, peut-être, – si l'on avait certains détails – aboutirait finalement à des économies.

Elle prend exemple sur la construction des gymnases dont les prévisions en besoins de places d'accueil sont à chaque fois sous-évaluées et s'avèrent finalement en-dessous des besoins réels, mais il est trop tard ...

Le coût du projet est élevé et c'est normal ; mais pour une fois, aucun doute ne plane sur l'utilité du bâtiment. Et si nous sommes tous d'accord sur ce fait, personne ne devrait le regretter.

**M. Daniel Sage** émet un vœu. Ayant habité une dizaine d'années aux abords des terrains de football, ses filles ont appris à marcher sur la route se trouvant à l'emplacement du futur parking. Cet emplacement le dérange un peu. Il conviendrait parfaitement à une zone de rencontre avec limitation de vitesse à 20 km / heure.

Vœu :

« *Que le futur emplacement prévoyant un parking soit transformé en zone rencontre avec limitation de vitesse à 20 km / h.* »

**M. Aitor Ibarrola** désire souligner qu'il ne s'en prenait pas à M. le Conseiller Birbaum et pour ce qui le concerne, son intervention a été respectueuse, n'ayant pas fait de jugement de valeur sur son rapport de minorité. En revanche, la réciprocité n'est pas forcément vraie. Dans cet hémicycle où l'on peut exprimer ses opinions, il est d'avis que l'on ne doit pas porter des jugements de valeur ou encore émettre des critiques telles qu'elles ont été faites, ce qui n'est pas particulièrement agréable et qu'il apprécie moyennement.



Mention a été faite d'enfumage, de malhonnêteté. Par rapport à ce qui le concerne directement, venant d'un financier, il accepte volontiers la remarque sur la TVA. Toutefois, s'agissant des arguments s'adressant à un ingénieur, il les accepte un peu moins. Il apprend aujourd'hui que pour une construction au bord du lac, il faut effectuer des ancrages et aimerait bien que cela lui soit expliqué ... Si cela peut arriver, ce n'est à ses yeux pas une norme. Il est d'avis que les comparaisons faites par son préopinant peuvent être gardées pour ce qui le concerne et son propre domaine de compétence. Pour le reste, il s'agit de faire confiance aux spécialistes. Il ne prétend pas lui-même en être un, mais d'autres ont travaillé sur ce projet.

Cela étant, il souhaite souligner l'excellent travail effectué par l'exécutif et leurs services. Ayant eu l'occasion de poser plusieurs questions concernant notamment la procédure touchant les marchés publics, cette dernière lui a semblé exemplaire. Trouvant que le chapitre traitant du développement durable était bien étayé, mieux que dans d'autres préavis, il l'a aussi relevé et a également félicité le chef de service pour la qualité de ce travail. Il lui semble qu'il fallait également le relever ce soir.

En conclusion, il réitère sa demande au Conseil en l'encourageant à soutenir ce préavis avec enthousiasme.

**M. Basile Bischoff** s'interroge sur la conception du bâtiment : sur le plan du rez inférieur abritant le programme sportif, soit les toilettes et vestiaires, il n'y aucune fenêtre, pas d'éclairage naturel, ni de ventilation naturelle. C'est un bâtiment qu'il qualifierait de borgne. Est-ce vraiment écologique ?

**M. Charles Koller** avance que ce bâtiment communal sera mis disposition du FC Ecublens, mais les autorités communales – exécutives et législatives, s'il l'a bien compris – auront tout loisir d'intervenir pour recarder son utilisation, l'affecter à d'autres projets, tels que la patinoire en hiver comme cela a été suggéré. La commune assumant les frais de fonctionnement, c'est bien elle qui pourra décider au fur et à mesure de son utilisation.

**M. Nader Donzel** indique pratiquer le football en tant que vétéran dans une autre commune dont l'équipe est appelée à jouer sur les terrains écublans. Sur le plan structurel, Ecublens est actuellement l'avant-dernière plus mauvaise de toutes les infrastructures situées aux alentours.

Il rejoint Mme le Conseillère Krug en cela que les petites économies coûtent toujours trop cher ultérieurement.

Enfin, il souligne les nombreux plus de ce projet : matériaux locaux respectant le label Ville verte et aspect social entre autres.

En conclusion, il encourage les membres du Conseil à accepter ce préavis.

**M. Jean Aristide Timba Bema** constatant qu'au niveau actuel des débats, certaines positions sont irréconciliables malgré le fait que toutes les parties s'accordent sur la nécessité de reconstruction, estime qu'il serait intéressant que la Municipalité commence à se prononcer, même si les discussions doivent être relancées plus tard.

**Mme Chantal Junod Napoletano** a une question en lien direct avec la buvette. On parle d'un réfectoire pour y accueillir les enfants à midi, ce qui est une bonne chose. Elle s'interroge : le réfectoire du Centre socioculturel d'Ecublens accueille-t-il toujours des enfants ou est-il destiné à ne plus en accueillir ?

**M. le Président**, constatant qu'il n'y a plus d'interventions au niveau du Conseil passe la parole à la Municipalité.

**Mme Pascale Manzini, Municipale**, en réponse à la dernière question, précise que la commune accueille actuellement 380 enfants pour le repas de midi, dont 150 en accueil parascolaire (APEMS : *Accueil pour enfants en milieu scolaire*, deux sur Ecublens), soulignant la possibilité d'offrir la journée continue ou le simple accueil de midi qui est bien sûr moins coûteux. L'accueil parascolaire a toujours eu la faveur de la Municipalité, ce qui correspond à une reconnaissance communale. Elle en détaille les raisons.

Les établissements scolaires regroupent 1'400 élèves, dont environ 400 pour le secondaire. Selon elle, en offrant à la moitié d'entre eux la possibilité de bénéficier de cette prestation, nous parviendrions à la cible correspondant à la demande des parents désireux de recourir à cette option. Actuellement, nous sommes au tiers des enfants accueillis à l'heure du repas, la volonté étant de parvenir à un millier, voire plus. La progression est inévitable ...

Au Croset, nous avons l'APEMS et le réfectoire est complet avec l'accueil des enfants en parascolaires. Un petit réfectoire adjacent peut accueillir jusqu'à 40, voire parfois 50 enfants de la 1 P à la 6 P, d'où une mixité entre petits et grands.

Celui de CSCE est prévu pour les enfants du secondaire pour les 7 et 8 P.

Les besoins sont indéniables. D'où l'option demandée par Mme la Municipale visant à pouvoir utiliser la buvette des sports, exception faite du mercredi après-midi où il y a des entraînements de football. Ce lieu pouvant être dès lors complémentaire, ce qui pourrait rendre la buvette plus efficiente quant à son utilisation. Il est également bien placé et facile d'accès. Cette option ne deviendrait pas effective avant deux ans, période durant laquelle devrait certainement se manifester un sérieux besoin.

Des données chiffrées plus précises concernant la fréquentation des réfectoire seront communiquées dans le Rapport de gestion de la Municipalité.

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, répond à l'intervention de M. Renzo Posega concernant les panneaux photovoltaïques. Il s'agit effectivement d'un oubli : le préavis ne précisait pas cet élément (l'annexe au préavis incluait celui de l'architecte qui n'en faisait pas mention). Le plan de l'ingénieur en électricité tel que mis à l'enquête indique 94 panneaux solaires de 1.65 correspondant à 155 m<sup>2</sup>, soit la totalité du recouvrement pour la surface de la toiture de la buvette. La seule partie non couverte sera celles de la circulation et de l'avant-toit abritant la terrasse qui ne supporterait pas le poids de ces panneaux. Ce qui reste surprenant reste le fait que selon la loi, seuls 8 m<sup>2</sup> auraient pu être recouverts ... L'électricité produite devrait suffire pour le bâtiment en espérant pouvoir la transmettre également au collège du Croset, voire de réinjecter le surplus dans le réseau.

En réponse à M. Basile Bischoff, au niveau technique, les installations sont prévues en conséquence. Dans le bâtiments du Croset Parc, les vestiaires de la salle de gym sont également enterrés et n'ont pas de lumière, ni d'aération naturelle. Cela fonctionne parfaitement bien.

Elle souhaite remercier tous les Conseillers et Conseillères qui se sont exprimés, particulièrement Mme la Conseillère Studer dont elle a trouvé l'intervention très intéressante ainsi que les autres avis et comparaisons.

**Mme la Municipale** poursuit. Pour le rapport de minorité de M. José Birbaum qui a précisé ne pas être un professionnel de la construction : tel est le cas pour elle-même et la Municipalité qui s'appuie sur des professionnels externes (mandataires) et les compétences internes, soit des collaborateurs professionnels au sein des divers services concernés ; ceux-ci prennent le temps nécessaire pour se renseigner et s'assurer que tous les éléments soient correctement inscrits dans les dossiers et préavis. Selon elle, nous ne sommes plus dans un monde dans lequel l'extérieur doit nous dire ce qu'il faut faire. On le sait, la Municipalité a des compétences à l'interne.

Entrer en discussion sur les chiffres présentés dépasse ses compétences et ne l'intéresse pas, car la Municipalité fait confiance aux mandataires externes et à ses chefs de service et collaborateurs professionnels dans leur domaine.

Certes, ce préavis représente un coût certain. Elle remercie ici Mme Krug pour son intervention, car c'est aujourd'hui l'état d'esprit dans lequel la Municipalité évolue : construire pour le présent, mais aussi au-delà du présent, en étant visionnaire.

Comme l'a dit Mme la Conseillère Studer, nous sommes en période électorale et avons des slogans :

L'un d'eux dit : *Ecublens demain*. Eh bien, nous y sommes !

Un autre : *Ecublens d'abord* – nous y sommes aussi.

Un troisième avance : *Convivialité* – nous y sommes également.

Un autre encore : *Des idées pour l'avenir* : c'est [ce projet] une idée concrète.

Ce qui est à ses yeux excellent dans ce projet – Mme la Municipale Manzini l'a dit, il y a un besoin de réfectoires – c'est que déjà maintenant, la Municipalité sait qu'il y aura une utilisation **commune** pour d'autres activités.

Pour ce qui la concerne, elle est arrivée à Ecublens en 1989 et a été élue à la présidence du VBC Ecublens en juin 1989. A cette époque, le volley était une section de la société de gym. Au début des années nonante, il y a eu une grande manifestation organisée par cette société qu'elle a trouvée extraordinaire durant laquelle la gym a certainement utilisé la buvette du football. Tout le périmètre des terrains du Croset était rempli de familles et d'enfants, de jeunes et moins jeunes, avec certaines sociétés locales aidées par leurs bénévoles qui ont tenu des stands et buvettes

En 2011, la société de gym s'est aussi investie dans le cadre de *Gymnaestrada*, également un événement magnifique.

Depuis, elle n'a pas le souvenir que les clubs de gym, du volley ou du tennis aient eu le désir de réaliser une manifestation similaire en s'adressant au FC Ecublens pour leur demander si la buvette pouvait être utilisée.

**Mme la Municipale** a été active dans les sociétés locales de 1989 à 2017, année durant laquelle elle a quitté la trésorerie de l'USL. Que ce soit auprès de cette dernière ou au sein de la Municipalité, jamais à sa connaissance une telle demande n'a été refusée. S'il y a eu des refus, il suffirait de donner des exemples et d'indiquer à quelle occasion.

Comme l'a dit M. Kohler, si l'exécutif était informé à temps – une année, voire six mois à l'avance – d'une manifestation, le Conseil peut-il penser qu'il n'interviendrait pas en cas de refus du prêt de cette buvette ? Il y a un souci réel et permanent d'équité envers les sociétés locales.

Elle conclut en assurant que le coût à consentir pour cette construction ne peut qu'être en faveur de la durabilité et pour *Ecublens demain* et *Ecublens d'abord* !

**Mme la Municipale** remercie l'Assemblée de son attention.

**Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale**, intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,

*En tant que Municipale en charge, entre autres, de la jeunesse, des sports de l'intégration et notamment, responsable des sociétés locales, je me dois de prendre la parole.*

Ce projet du Croset est à considérer comme un **projet global** et si le foot en est le principal utilisateur, d'autres sociétés locales vont pouvoir en bénéficier. Par exemple, le **Rushteam** pourrait réserver un vestiaire, ou on pourrait **enfin** valoriser la piste d'athlétisme, il n'y en a pas beaucoup de cette taille aujourd'hui dans le canton, elle est sous, pour ne pas dire, inutilisée, parce que nous n'avons pas les infrastructures pour accueillir les athlètes. Les écoles également pourraient les utiliser.

Aujourd'hui, les **utilisateurs** des vestiaires sont braves, parce que leurs conditions sont difficiles et **indignes** d'une ville telle que la nôtre. Le club de foot fait partie des **facteurs importants d'intégration** dans notre commune. Par le nombre de **juniors** dont il s'occupe, par le nombre d'équipes actives, mais également par le développement d'un mouvement **filles**, notre club sportif est en pleine santé, il rayonne et accueille un nombre important de visiteurs, nous devons être fiers de les accueillir. C'est l'occasion pour moi, ici, de **remercier** tous les **bénévoles** qui s'investissent pour faire fonctionner toutes les associations présentes sur notre commune, et aujourd'hui, plus particulièrement les bénévoles du club de foot.

Nous avons créé deux salles de gym au Croset-Parc, la piscine est en rénovation et pourra bientôt à nouveau accueillir les nombreux utilisateurs, nous en profitons entre autres pour améliorer les conditions d'accueil du billard-club d'Ecublens. Nos sociétés locales comptent sur nous, c'est au tour du club de foot de voir enfin, j'insiste sur le enfin, de voir s'améliorer ses conditions. Je ne suis pas d'accord de mettre en concurrence nos sociétés locales. Elles sont toutes importantes.

Je comprends vos interrogations notamment en matière de coût, mais sans refaire tout le débat, je vous rappelle trois choses.

C'est un **vrai** choix que la Municipalité a fait en matière de développement durable au niveau des matières utilisées au niveau supérieur ; nous avons fait le choix du bois, surtout parce qu'il est plus chaleureux, plus accueillant, parce que cet espace supérieur, nous voulons le dédier non seulement aux supporters assoiffés et aux parents frigorifiés, aux enfants des collèges du Croset et Croset-Parc, mais également à tous les badauds de passage, les familles en balade, les joggeurs qui s'y arrêteront pour profiter d'un moment de détente.

2<sup>ème</sup> chose : La **situation géographique** entraîne des coûts supplémentaires, c'est un fait et troisièmement, parce que **nous apprenons de nos expériences**, nous avons souhaité mettre toutes les cartes de notre côté et maîtriser au maximum toutes les étapes de construction et éviter ainsi les surprises. Cela aussi a un coût.

Mesdames et Messieurs, nous vivons un moment difficile économiquement avec la pandémie, mais justement, nous en parlons tous les mardis au Grand Conseil, la Confédération vient d'annoncer l'accroissement de son soutien financier, nous devrions suivre au niveau cantonal et si on développe des actions telles que "welqome" pour permettre à tous les citoyens de participer à cet effort, **ça n'est pas le moment de fléchir dans nos investissements communaux, ce sont nos entreprises qui travaillent ici** et nous avons aussi une **responsabilité** envers elles. La commission des finances nous dit, sous l'expertise de notre boursier dont on connaît la prévoyance, que la commune peut se permettre cet investissement, alors, allons-y.

Au nom de nos enfants qui s'entassent au réfectoire du Croset et qui méritent également de meilleures conditions d'accueil, au nom de notre population qui pourra bénéficier d'un nouvel espace de détente, au nom de nos sociétés locales à qui nous nous devons de fournir des installations nécessaires à leur bon fonctionnement et parce que nous ne sommes plus un village, Mesdames et Messieurs, mais nous sommes une ville qui mérite

*d'être reconnue, je vous recommande **de faire confiance** à votre Municipalité et d'accepter ce préavis, parce que la population qui nous a élus le vaut bien.*

*Merci de votre attention. »*

**M. Renzo Posega** remercie Mme la Municipale Petoud pour sa réponse [référénte faite à l'intervention concernant les panneaux photovoltaïques] qui est effectivement rassurante. Cet aspect ne l'était pas dans le préavis. Le toit sera ainsi bien exploité ; il aurait été dommage qu'une nouvelle construction appelée à durer ne soit pas correctement équipée.

Pour la bonne forme, M. le Conseiller Posega retire son amendement.

**M. le Président** prend note de ce retrait.

**M. Alain Blanchoud** espère que l'Assemblée aura bien compris qu'il n'est pas contre ce projet qu'il trouve non seulement magnifique, mais impérativement nécessaire pour notre commune. Son interrogation se situe plutôt sur le plan de savoir pourquoi y a-t-il plusieurs manières de gérer les diverses surfaces communales ? Pourquoi ne pas avoir donné un contrat au FC Ecublens lui permettant de gérer ses propres structures ? Pourquoi la Municipalité offre-t-elle au football un bâtiment, ce qu'elle n'a pas voulu faire pour les autres clubs ? Une fois encore, cela ne signifie aucunement qu'il estime le projet mauvais.

**M. Christian Maeder, Syndic**, déclare être également arrivé dans la commune au tout début des années 80. Il a eu le plaisir de fréquenter les vestiaires en bois du football club qui ont une certaine âme et a présidé le FC Ecublens de 1987 à 1998, année au cours de laquelle il a été élu à la Municipalité et a donc décidé d'arrêter ses activités au sein des instances dirigeantes du FC Ecublens. Pour dix ans de présidence, il est honoré d'avoir été gratifié du statut de Président d'honneur, tout comme M. Jacques Masson – père de notre ex-Municipal, M. Stéphane Masson – ancien Syndic décédé tout récemment qu'il appréciait beaucoup.

Cela dit, on ne peut comparer des pommes avec des poires ... Un droit de superficie **gratuit** a été octroyé à plusieurs sociétés sportives telles que la Boule d'argent, la Pétanque du Motty ou encore le Tennis Club. Ce sont des droits de superficie leur permettant d'être *chez eux* et ils en profitent durant des années, voire des décennies. D'autres communes facturent annuellement le droit de superficie aux bénéficiaires, à l'instar de Renens pour le TC Renens, considérant en quelque sorte le tennis comme étant un sport de riches et le football un sport populaire, connotations particulières entre différents sports, alors que cette commune est sensible à certains aspects ...

Puisqu'ils sont chez eux, tout un chacun ne peut pas aller jouer par exemple à la pétanque, s'agissant de ce club. Le stade du Croset est ouvert : aucune barrière ou portes fermées.

Lorsque le Conseil communal a accepté le préavis sollicitant un crédit de construction [voir ci-avant] pour refaire des terrains de football en synthétique, dont le principal et le petit adjacent, il avait été clairement mentionné que ces installations étaient ouvertes au public lorsqu'il n'y avait pas de rencontres.

On peut le constater : beaucoup de personnes profitent de ces terrains synthétiques pour y jouer et, fort heureusement, très peu de déprédations ont été constatées.

**M. le Syndic** ne peut qu'encourager le Conseil à soutenir le beau projet soumis par ce préavis n° 2020/01. Dans le cas où le vote du Conseil devait s'avérer favorable, il se réjouirait de pouvoir se retrouver sur cette belle esplanade du Croset

**M. Tony Manière**, en qualité d'ancien jardinier paysagiste, déclare être à même d'affirmer que la moraine correspond à un amas de pierres. A entendre les intervenants ce soir, ce projet est coûteux en raison des travaux d'excavation ou de sa zone géographique.

Dans le code d'offre et de constructions [page 11, point 11.2 – *Devis général*, dernière ligne], sous le chiffre 17 – *Fondations spéciales*, protection de fouilles, le montant indiqué est de Fr. 35'550.- ...

Bien qu'appréciant beaucoup le sport, il n'est pas favorable à un centre sportif à 5.7 millions alors qu'il avait été dit que nous approcherions plus des 4.5 millions <sup>3</sup>.

**M. Jean-Louis Radice, Municipal**, précise certains éléments concernant le futur parking. C'est évidemment un élément qui a retenu l'attention du Service de l'urbanisme. Actuellement, il n'y a pas d'espace à disposition, exception faite de celui destiné aux deux roues. Ce type de bâtiment a besoin d'un certain nombre de places de parc, même si la politique incite plutôt à leur réduction. Les utilisateurs des terrains de football débutent parfois leurs activités très tôt le matin et il n'y a pas toujours de correspondance avec les transports publics. En outre, répondant à une certaine mutualisation, cet espace servira également à la dépose des écoliers, les places provisoires étant actuellement en zone bleue au sud de la place de sport.

Par rapport à l'athlétisme : il a collaboré une douzaine d'années au sein du Comité du FC Juniors et une trentaine dans celui de la société de gym. On parle d'un *hypothétique club d'athlétisme*. Il faut savoir qu'à l'époque, une section d'athlétisme était rattachée à la gym et représentait 5% des licenciés inscrits dans la section vaudoise d'athlétisme. Elle n'est pas devenue, à l'exemple du Volley Ball, un club à part entière, l'entraîneur ayant cessé son activité. N'ayant ni matériel, ni local à disposition, l'activité a été finalement transférée auprès du Lausanne Sport et du Lausanne Sport Athlétisme.

Cette piste est la seule dans l'Ouest lausannois, d'autres sont situées à Epalinges ou Lausanne. Cela pourrait donc devenir à terme une opportunité assez importante dans le cas où une collaboration visant à favoriser cette discipline se concrétisait dans notre district.

Il conclut en déclarant que tous les échanges de ce soir étaient très intéressants et méritaient d'être entendus et encourage les membres du Conseil à voter favorablement à ce préavis n° 2021/01.

**M. Alain Blanchoud** remercie M. le Syndic pour son intervention qui était un peu en dehors de la question posée. N'ayant pas reçu de réponse, il la réitère : Pourquoi le football est-il considéré différemment des autres clubs sportifs ?

**M. Christian Maeder, Syndic**, souligne à nouveau que le stade du Croset est un espace ouvert à la population.

Il ne voit pas l'intérêt de construire une buvette entourée de treillis en lui octroyant un droit de superficie gratuit au même titre que pour les autres sociétés sportives. Cette buvette destinée à une place *des sports*, puisqu'il y en a plusieurs, est ouverte à toutes et à tous, elle est publique et non pas privée. Cela a toujours été le cas depuis sa construction en 1976.

**M. José Birbaum** reprend deux éléments le concernant directement en lien à l'intervention de Mme la Municipale Petoud :

Selon lui, bien que les Conseillers municipaux ne soient pas des professionnels, ce sont des politiques. Le rôle des politiques est de cadrer et de donner des mandats qui correspondent aux moyens et aux besoins de la commune. Que ce soient les maîtres d'état ou les chefs de service, la question n'est pas de savoir s'ils sont compétents ou pas – il croit cependant très volontiers qu'ils le sont – mais ils doivent agir en fonction d'un cadre qui leur est fixé dans lequel s'insèrent les moyens et les objectifs retenus. Tout réside dans le mandat définit au départ et ceci reste le rôle du politique. Si l'on estime que le chef de service est tout autant

---

<sup>3</sup> Référence à la page 13 du procès-verbal du 28 novembre 2019.

compétent pour cela, il n'en reste pas moins que c'est au politique de définir et de limiter le mandat.

En relation à l'utilisation de la buvette par d'autres clubs, il en a expérimenté la difficulté, ayant organisé les jeux gymnastique hommes pour toute la Suisse romande voici quelques années, l'une des dernières grandes manifestations organisées dans notre commune.

Ayant évoqué en comité le besoin de recourir à la buvette du football et demande ayant été adressée plus d'une année avant l'événement, il s'est avéré impossible de l'utiliser. S'étant adressé à la Municipalité alors en fonction, il lui avait été gentiment indiqué de regarder avec le FC Ecublens qui détenait les clés.

On ne peut en vouloir à ce club. Ils s'installent, avec leur matériel et leurs boissons, et c'est tout à fait compréhensible, car il n'est pas si simple de mettre leur espace à disposition de tiers. Il n'en tient d'ailleurs pas rigueur aux responsables.

Reste toutefois qu'il reste un peu fallacieux de faire croire ce soir que d'autres clubs auront la disponibilité de cette buvette quand ils en auront besoin.

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, tient à rassurer M. Birbaum. En tant que Municipaux, donc de politiques, bien que n'étant pas du métier – du moins pour ce qui la concerne, pas de ceux touchant au domaine de ses collaborateurs – l'exécutif soumet toujours des projets auxquels un cadre a bien été donné, ayant été longuement travaillés et correctement étudiés.

Pour la regrettable expérience relevée par M. le Conseiller Birbaum, la Municipalité en fonction actuellement s'assurera que celle élue pour la nouvelle législature prendra bien note que toute demande pour une manifestation importante organisée par un autre club ait satisfaction. Elle imposera si besoin est la mise à disposition de la buvette. Reste que le FC Ecublens a une soixantaine d'entraînements par semaine, plusieurs matchs le samedi et le dimanche. Ce qui revient bien à une utilisation de ses locaux atteignant 90 à 95%.

Ce projet est peut-être appelé à évoluer dans les dix années à venir, le bâtiment est suffisamment spacieux. Mme Chevallaz a clairement exprimé le souhait <sup>4</sup> que d'autres clubs sportifs puissent utiliser la buvette lorsque cela est prévu à l'avance.

L'aménagement de la cuisine et des armoires permettront cette flexibilité. Dès le départ, le comité de pilotage a eu cet élément à l'esprit, d'autant plus en tenant compte de l'option retenue dès le départ du réfectoire pour l'accueil des enfants prenant leur repas de midi.

Elle entend bien cette expérience négative et elle espère que plus aucune autre société désireuse d'apporter une belle manifestation sur notre commune y sera confrontée.

**M. le Président**, constatant que la parole n'est plus demandée, clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis n° 2021/01.

**M. Jean-Claude Merminod** relève que nous sommes dans une période assez sensible, référence faite aux prochaines élections communales. Afin que chacun et chacune puisse voter selon ses convictions et sans contrainte, il demande un vote à bulletin secret.

**M. Aitor Ibarrola** demande à M. le Président d'appliquer le Règlement du Conseil communal. Une fois la discussion close, elle est close. Sa remarque ne vise pas forcément à empêcher un vote à bulletin secret, mais il pense que les membres du Conseil sont assez courageux pour affirmer leurs opinions et que voter publiquement ne leur pose aucun problème.

---

<sup>4</sup> Procès-verbal du 28 novembre 2019, page 10

**M. le Président** demande quelques minutes de patience à l'Assemblée afin d'examiner de plus près cette demande avant de poursuivre.

[Trois minutes de battement.]

**M. le Président** référence faite à l'article 92 du Règlement du Conseil précisant :

*« <sup>1</sup> Lorsque la parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion. Nul ne peut plus alors parler que sur la forme ou l'ordre dans lesquels les questions seront mises aux voix. »*

confirme que le vote sera effectué à bulletin secret et prie les huissiers de les distribuer.

**M. le Président** indiquant que plusieurs personnes s'étant déplacées durant la distribution et la récolte des bulletins demande qu'il soit procédé à l'appel.

L'appel révèle la présence de 62 personnes, trois ayant quitté après la remise de leur bulletin de vote aux huissiers.

**M. le Président** indique le résultat du vote :

Bulletins distribués :	65
Bulletins rentrés :	65
Oui :	34
Non :	28
Abstentions :	3
Nuls :	0

Au vote, le préavis n° 2021/01 est **accepté** par **34 oui**, avec **28 refus** et **3 abstentions**.

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2021/01,
- où le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

- 1) d'approuver la reconstruction du bâtiment de la place des sports du Croset ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 5'750'000.- (cinq millions sept cent cinquante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 355 « Autres bâtiments » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 355.5030.230 « Croset - reconstruction du bâtiment de la place des sports ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

***Pour la suite des débats : 62 Conseillers présents – majorité : 32 voix***



**POINT 5**      **Préavis n° 2021/02** – Parcelle communale n° 356 – Vente d'une partie de la parcelle à la société coopérative Migros Vaud

**M. le Président** passe la parole à M. Germain Schaffner pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à M. Pierre Dufay de Lavallaz pour celles de la COFI.

En préambule, M. Germain Schaffner relève divers éléments mentionnés dans le rapport de la Commission ad hoc [commission foncière] dont les conclusions sont les suivantes :

*« Après délibération, c'est par 4 voix et une abstention que la commission ad hoc vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »*

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

*« Ce préavis n'appelle pas d'autre commentaire. Après délibération, c'est à l'unanimité que la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »*

**M. le Président** remercie MM. Germain Schaffner et Pierre Dufay de Lavallaz pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

**M. Nicolas Morel** était initialement opposé à cette vente pour une raison de principe. Il souhaite en effet que la commune garde la maîtrise du foncier et évite de vendre ses parcelles, préférant la constitution de DDP (Droit distinct et permanent de superficie). Il s'est d'ailleurs abstenu lors de la réunion de la Commission ad hoc. Ayant depuis changé sa position, il en explique les raisons :

- Cette vente de 1'272 m<sup>2</sup> pour un prix de Fr. 820.- le m<sup>2</sup> génère un peu plus de 1 million de francs. Par les temps qui courent, c'est un apport financier non négligeable pour nos comptes.
- Elle permet également de valoriser le terrain à un niveau relativement élevé par rapport à la situation : face à l'expropriation prévue par l'OFROU – généralement peu généreuse – en s'appuyant sur cette transaction, la commune pourrait faire opposition si l'indemnité proposée était alors estimée insuffisante.

Cela dit, il souligne une autre préoccupation : L'extension des infrastructures logistiques prévue par la Migros risque d'augmenter le trafic des poids lourds. Suite à une information reçue après la tenue de la réunion de la Commission, il s'avère que ces craintes ne sont pas illusoires : le volume du trafic marchandise circulant par la route représente 61% et seulement 39% par le rail.

En conclusion, Monsieur le Conseiller Morel se rallie à cette vente, mais demande que la Municipalité soit le moment venu intransigeante dans les négociations du prix de vente / m<sup>2</sup> avec l'OFROU pour la surface concernée par une future expropriation.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2021/02 est **accepté à une très large majorité**, avec **deux abstentions**.

En conséquence :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2021/02,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

- 1) d'autoriser la Municipalité à vendre une emprise de 1'272 m<sup>2</sup> de la parcelle n° 356 à la Société Coopérative Migros Vaud au prix de Fr. 820.- le m<sup>2</sup>, soit pour une somme de Fr. 1'043'040.- ;
- 2) d'approuver la modification du droit distinct et permanent de la parcelle n° 356 dont la surface est réduite de 1'272 m<sup>2</sup> ;
- 3) de prendre acte que l'intégralité du produit de la vente sera comptabilisée dans le compte n° 231.4242 « Gain comptable sur immeubles du patrimoine financier » étant donné que la parcelle n° 356 figure à l'actif du bilan au compte n° 9123.01 pour une valeur de Fr. 1.- ;
- 4) de prendre acte que le produit de cette vente alimentera la trésorerie générale et qu'il sera affecté à la couverture des dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

**POINT 6**      **Préavis n° 2021/03 – Centre socioculturel d'Ecublens (CSCE) – Transformation des ouvrants en façade et remplacement des stores du bâtiment – Crédit de construction**

**M. le Président** passe la parole à M. Cédric Weissert pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à M. Pierre Dufay de Lavallaz pour celles de la COFI.

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

*« Après une courte délibération, les membres de la commission vous proposent à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, d'accepter ce préavis tel que présenté. »*

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

*« Après délibération, avec 6 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »*

**M. le Président** remercie MM. Cédric Weissert et Pierre Dufay de Lavallaz pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2021/03 est **accepté** tel que présenté **à une très large majorité, avec une abstention**.

En conséquence :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2021/03,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

- 1) d'approuver la transformation des ouvrants en façade et remplacement des stores du CSCE ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 350'000.- (trois-cent-cinquante-mille) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 359 « Centre socioculturel » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 359.5030.235 « CSCE – Transformation des ouvrants en façade et remplacement des stores du bâtiment ».

Elle sera amortie en 5 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

⇒ **22h50 : Départ de 4 Conseill.ères.ers : 58 membres présents – Majorité : 30**

**POINT 7** Postulat de M. le Conseiller communal Sebastian Süess au nom du PS&IG : *Invitation à la Municipalité à étudier l'opportunité d'établir un plan traitant les divers aspects induits par notre mobilité sur l'ensemble du territoire communal*

**M. le Président** passe la parole à l'auteur de ce postulat<sup>5</sup> afin qu'il puisse dans un premier temps le développer, dans un second temps, préciser s'il souhaite :

- soit qu'il soit renvoyé en Commission ad hoc, dans quel cas il doit être soutenu par 1/5<sup>ème</sup> des membres présents ;
- soit renvoyé à la Municipalité pour une prise en considération directe, dans quel cas il sera soumis au vote du Conseil.

**M. Sebastian Süess** donne lecture de ce postulat et précise souhaiter qu'il soit renvoyé à la Municipalité.

**M. le Président** passe la parole à la Municipalité.

**M. Christian Maeder, Syndic**, précise que l'exécutif reste toujours attentif à cette problématique. Selon lui, une étude des mesures envisagées à ce titre devrait en tous les cas être menée à l'échelle du district. Ceci dit, ce postulat est parfaitement recevable et réponse écrite y sera donnée.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, cette **proposition** est **renvoyée à la Municipalité** par la **majorité** des membres présents, **avec 9 abstentions et 4 refus**.

## **POINT 8**      **Divers**

**M. le Président**, en préambule, attire l'attention de l'Assemblée sur l'article 75 de notre Règlement du Conseil et en donne lecture :

---

<sup>5</sup> Postulat déposé lors du Conseil du 26 novembre 2020. Annexe V au procès-verbal.

«<sup>1</sup> Un membre du Conseil peut, si possible par écrit, adresser une simple question ou émettre un vœu à l'adresse de la Municipalité, qui y répond séance tenante ou lors de la séance suivante au plus tard. Il n'y a ni discussion, ni vote, ni résolution. »

**M. Daniel Sage** dépose un vœu (annexe II) signé également par Mme le Conseillère Maya Frühauf, vœu qu'il introduit en ces termes :

« Selon les chiffres de Romande Energie, la production d'électricité photovoltaïque sur Ecublens correspond à moins de 5% de la consommation de la commune et ceci malgré la présence de grandes installations comme celles de l'EPFL, de la Migros ou encore Escalade Totem. Par ailleurs, selon les perspectives énergétiques 2050+ de l'Office Fédéral de l'Energie, nous devons multiplier par 15 notre production photovoltaïque d'ici à 2050. **Il faut donc vraiment accélérer le mouvement tout de suite.**

A Ecublens, nous sommes très loin du potentiel réalisable qui est d'environ **100 GWh/an**, soit plus de 60% de la consommation de notre commune. Nous bénéficions pourtant d'un contexte très favorable, la promotion des énergies renouvelables s'inscrit dorénavant au cœur de la stratégie de notre distributeur d'électricité, SIE SA, dont nous sommes, pour rappel, propriétaires à hauteur de 37%.

Avec ses labels "Cité de l'Energie" et "Ville Verte", la commune d'Ecublens doit développer une stratégie d'installation photovoltaïque à large échelle dans le but d'équiper la plus grande partie des bâtiments communaux, écoles, locaux techniques, mais aussi des parkings et autres surfaces urbanisées, tout cela bien entendu, dans le respect des contraintes paysagères. C'est aussi le moment de réfléchir à de **grandes installations de production**, parfois appelées des parcs solaires. A Ecublens, nous avons au moins une grande surface communale qui a le potentiel pour devenir un parc solaire, c'est la déchèterie d'Ecublens. La couverture de la déchèterie est un peu surprenante au premier abord. Pourtant, avec sa superficie de 4'000 m<sup>2</sup> d'un seul tenant, elle peut fournir à elle seule **620 MWh/an** équivalant aux besoins énergétiques d'environ 150 foyers. Elle peut être vraiment un projet efficient, innovant et emblématique. Le coût et la rentabilité ont le mérite d'être étudiés surtout aux regards des possibilités de financement (ex. SIE SA, Romande Energie, SIREN, Prime Energy, etc.).

Dans le cas d'une grande installation, comme la déchèterie, l'électricité produite ne sera de loin pas toute consommée par le producteur. L'électricité peut être revendue sur le réseau à un prix relativement bas, ou plus intéressant, redistribuée à des partenaires locaux sans qu'ils paient tout ou partie des frais d'acheminement. C'est le principe de l'**autoconsommation collective qu'il est vraiment urgent de développer**. A cet effet, la Romande Energie propose des modèles économiques comme le regroupement d'autoconsommateurs. L'autoconsommation partagée par des partenaires locaux permet de fédérer les consommateurs autour des questions de l'**utilisation sobre de l'énergie produite** et favorise ainsi les **économies d'énergie.** »

Vœu :

« Nous encourageons la Municipalité et les SIE SA à étudier toutes les opportunités de construction de grandes installations photovoltaïques sur le domaine communal et à mettre en place des solutions d'autoconsommation locale. »

**M. Sage** conclut dans l'espoir que réponse à ce vœu – même si les délais sont quelque peu serrés – pourra être donnée dans le cadre du Plan communal devant être abordé lors du prochain Conseil.

**M. Christian Maeder, Syndic**, remercie M. Sage pour son vœu qui sera pris en considération. Etant Vice-Président du Conseil d'administration des SIE SA, il précise que cette société est très intéressée par les possibilités d'implantation ; elle est à même de gérer de A à Z le système de regroupement de consommateurs. Ayant revu sa stratégie voici une année, décision a été prise de développer la fourniture d'énergie électrique dans un premier temps, mais également d'énergie en général, avec l'option de panneaux photovoltaïques et de devenir un véritable prestataire tout au long de la démarche, soit dès l'étude jusqu'à l'installation finale, avec le concours de sous-traitants.

Il est bien sûr intéressé à ce que SIE SA s'approche de notre commune afin d'analyser ce qu'il est possible d'envisager sur notre territoire, voire sur de nouvelles créations [toitures].

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, indique avoir déjà été contactée par SIE SA et collabore dès lors avec eux.

**M. Alessandro Stio** adresse deux questions à la Municipalité concernant le Conseil des jeunes.

- Serait-il possible d'avoir un compte-rendu de leurs activités ainsi qu'une présentation de leurs projets ?
- Ne serait-il pas judicieux d'avoir un suivi de leurs activités par le biais des *Communications municipales* ?

**Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale**, relevant que durant cette période de pandémie, les choses ne doivent pas être très faciles pour nos jeunes, souligne que ces questions méritent une réponse écrite et circonstanciée de son service. Il y a eu des contacts avec le Conseil des jeunes. Elle les rencontrera d'ailleurs ce samedi avec M. le Syndic afin de discuter de certaines problématiques de perception et de temporalité.

A noter que les services communaux travaillent actuellement sur des propositions émises par leur Commission d'urbanisme, mais cela peut prendre du temps.

Elle se déclare par ailleurs très contente qu'ils aient réagi quant aux prochaines élections communales en faisant parvenir un questionnaire à tous les candidats. Elle encourage le Conseil à leur répondre si cela n'est pas déjà fait.

**M. Aitor Ibarrola** adresse deux questions (annexe III) à la Municipalité qu'il introduit en ces termes :

*« Suite à un essai pilote de trois ans avec des résultats concluants, le Conseil fédéral a décidé en mai 2020 d'introduire l'autorisation de tourner à droite aux feux rouges pour les vélos. A cette fin, un nouveau panneau de signalisation a été introduit dans l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR) via la création de l'article 69a, permettant aux cyclistes de réaliser cette manœuvre.*

*Cette modification de l'OSR est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Avec ce signal, le feu rouge devient un "Cédez le passage" pour les cyclistes. Cette règle ne s'applique qu'aux feux où cette plaque complémentaire est montée.*

*Ces autorisations, qui facilitent la vie des cyclistes et la fluidité du trafic automobile, ne sont évidemment déployées qu'après avoir pris en considération la sécurité de tous les usagers et usagères de la route.*

*J'ai eu le plaisir de découvrir de nombreux carrefours équipés de ce panneau, notamment à Lausanne, mais aussi dans de nombreuses communes environnantes. Malheureusement, Ecublens ne semble pas faire partie de ces communes pour l'instant. »*

## QUESTIONS :

La Municipalité a-t-elle procédé à l'analyse des carrefours à feux de notre commune pour identifier ceux qu'il serait pertinent d'équiper ?

Dans quel délai ces mesures pourraient-elles être mises en œuvre ?

**M. Ibarrola** se réjouit des réponses que la Municipalité voudra bien apporter à ses questions.

**M. Michel Farine, Municipal**, confirme qu'une analyse a été effectuée en janvier dernier dans tout le district de l'Ouest lausannois par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes), le Service cantonal des routes et la police de l'Ouest. Quatre carrefours ont été identifiés pour Ecublens : ceux du Pontet, de Crochy, de la Concorde et de Champ-Colomb. Ce dossier passera en Municipalité pour acceptation le 1<sup>er</sup> mars prochain. Dès approbation de la Municipalité, la pose de ces signalisations devrait être réalisée dans les semaines, voire mois à venir.

Les carrefours qui sont éligibles avec cette plaque complémentaire, indiquant en jaune que bifurquer à droite pour les vélos est autorisé, ne sont possibles que s'il y a des bandes cyclables et un SAS à vélos, deux exigences de la DGMR.

**M. Jean-Louis Radice, Municipal**, en complément à la réponse de son collègue municipal indique qu'une séance du Groupe décisionnel Mobilité regroupant les communes de notre district s'est tenue cet après-midi même. Cet objet était à l'ordre du jour. M. Christophe Jemelin des TL s'est manifesté afin qu'une collaboration accrue s'opère entre les TL et les travaux effectués par le SDOL en collaboration avec la PolOuest. 35 carrefours sont à l'étude pour notre district et une centaine sont bénéficiaires de cette disposition sur le territoire de Lausanne.

**Mme Eulalia Durussel** adresse une question (annexe IV) à la Municipalité au sujet des antennes 5 G dans notre commune :

*« En date du 23 janvier 2021, deux avis d'enquête ont été publiés pour la commune d'Ecublens :*

- 1. Modification d'une installation de communication mobile adaptée aux nouvelles technologies 3G-4G et 5G, à l'avenue d'Epenex 6, Fabrique Valentine SA.*
- 2. Construction d'une nouvelle installation de communication mobile (4G-5G) avec mâts, systèmes techniques et nouvelles antennes, à la route du Bois 8.*

*Sauf erreur de ma part, il existe à ce jour un moratoire cantonal qui suspend la pose d'antennes 5G sur le territoire vaudois, par mesures de précautions envers la population ; néanmoins, des modifications d'antennes dites mineures n'impliquant pas l'augmentation de leur puissance peuvent être acceptées ...*

*Ma question à la Municipalité est : Quelle est sa position et marge de manœuvre par rapport à ces deux mises à l'enquête, surtout que l'une d'elles prévoit la construction d'une nouvelle installation de communication mobile juste devant le complexe scolaire du Pontet ? »*

**M. Jean-Louis Radice, Municipal**, déclare que ce type de mises à l'enquête dépend du canton et sont traitées par le *Service de l'Environnement*. Les personnes intéressées à former opposition doivent bien sûr le faire durant la période réglementaire.

M. Gilliéron, chef de service en charge des enquêtes publiques lui a indiqué que le moratoire aurait été levé, mais M. le Municipal ne peut le certifier et doit encore le vérifier. Les entreprises actives dans la téléphonie mobile ne peuvent pas aller de l'avant avant que ce moratoire soit effectivement levé. La municipalité s'alignera évidemment sur le canton et ne délivrera pas de permis de construction avant la levée du moratoire par l'autorité compétente.

**M. Naser Iseni** adresse une question (annexe V) à la Municipalité :

*« Ma question s'adresse à la Municipalité concernant l'internet haut débit par fibre optique. Même si ce n'est pas une technologie récente, les autres régions sont déjà depuis plus de 20 ans avec ce système.*

*En cherchant un peu plus, je suis tombé sur un communiqué de presse de Swisscom datant de mai 2019, où Swisscom promet de déployer la technologie de fibre optique dans chaque commune suisse d'ici fin 2021. C'est à notre tour en tant qu'habitants d'en profiter. Swisscom s'était engagé donc à commencer les travaux début 2020 pour une durée de 10 mois. D'après les demandes auprès de plusieurs compagnies qui proposent l'internet, on m'a fait savoir que certains quartiers d'Ecublens ne sont toujours pas équipés de la fibre optique.*

*C'est pour cette raison que je profite de vous poser la question pour savoir où en sont les travaux et quand toute la ville d'Ecublens en bénéficiera ? »*

**M. Iseni** se réjouit de la réponse que la Municipalité voudra bien apporter à sa question.

**M. Christian Maeder, Syndic**, ne peut répondre quant au niveau de progression de l'installation de la fibre optique sur le territoire écublensis par Swisscom. Certains quartiers en bénéficient déjà. TVT Service détient aussi cette technologie qui est déjà installée dans plusieurs quartiers et sera bientôt disponible dans les habitations.

Ces deux prestataires qui peuvent être concurrents développent donc tous deux cette technologie dans notre commune.

**M. Naser Iseni** précise s'être adressé au prestataire concerné qui lui a indiqué que c'était à la commune de s'en occuper.

**M. le Syndic** se renseignera et reviendra avec des précisions, notamment pour le quartier du Croset. Il précise toutefois que cette technologie est utile à partir d'un certain débit, mais n'est pas forcément nécessaire pour tous les utilisateurs. La technologie coaxiale est apparemment suffisante pour un foyer qui n'a pas forcément la nécessité d'avoir la fibre optique.

## **Point 9      Communications municipales**

**M. le Président** ouvre la discussion point par point sur les :

### **A – COMMUNICATIONS MUNICIPALES ECRITES :**

#### **POINT 1 – OUVERTURE DE L'ANTENNE REL'OG – AIDE AU LOGEMENT POUR LES CITOYENS DES COMMUNES DE L'OUEST LAUSANNOIS**

**M. Jean-Claude Merminod** comprend que cette Antenne remplace le projet Fondation Apollo<sup>6</sup>. Sur le plan juridique, ce remplacement s'effectuera-t-il de plein droit ou le Conseil est-il appelé à se prononcer sur un nouveau préavis ?

---

<sup>6</sup> Préavis n° 2017/09 - Financement de l'implantation et de l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le District de l'Ouest lausannois (préavis intercommunal).

**Mme Pascale Manzini, Municipale**, confirme qu'il s'agit de la reprise complète de l'activité, Rel'og reprenant tous les thèmes de la convention. Il n'y a donc pas besoin de repasser par un préavis intercommunal. La convention initiale avec la Fondation Apollo n'avait pas été signée. La nouvelle convention avec l'Antenne Rel'og est actuellement en signature.

**POINT 2** – REPONSE AU VŒU DE M. LE CONSEILLER GUILLAUME LEUBA, DEPOSE LE 26 NOVEMBRE 2020, CONCERNANT LA PRESENTATION D'UN GRAPHIQUE REPRESENTANT L'EVOLUTION MENSUELLE DE LA POPULATION

**M. Guillaume Leuba** remercie le service concerné et la Municipalité d'avoir publié ce graphique qui présente la démographie de notre commune sous un regard nouveau et relève bien les fluctuations dues aux arrivées / départs des étudiants.

**POINT 3** – REPONSE AU VŒU DE M. LE CONSEILLER GERMAIN SCHAFFNER, DEPOSE LE 18 JUIN 2020, DEMANDANT L'HARMONISATION DE LA PARTIE « ORGANISMES INTERCOMMUNAUX » DU RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE [...] LE RAPPORT CONCERNANT LES 55+ FIGURE, AVEC UN RESUME ET SON LIEN INTERNET, DANS LA RUBRIQUE « AINES DE LA COMMUNE »

**M. Germain Schaffner** remercie la Municipalité pour sa réponse et prend acte de son refus en regrettant que pour quelques rapports choisis, il n'y ait pas de résumés. Il a fait l'exercice pour les TL : si l'on veut consulter des informations pertinentes pour notre commune, on peut les trouver, mais l'exercice est un peu rébarbatif et il n'est pas certain que les membres du Conseil le fassent.

#### **B – COMMUNICATIONS ORALES :**

**Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale**, indique que la Commission d'intégration et d'échange Suisses-Etrangers Ecublens (CIESEE) souhaitait organiser une soirée d'information pour la population étrangère résidant dans notre commune en vue des élections communales des 7 et 28 mars prochains. Malheureusement, au vu des conditions sanitaires, cet événement n'a pas pu avoir lieu. Sur la base d'un PowerPoint publié par le Bureau cantonal de l'intégration, Mme Héloïse Calame, déléguée à l'intégration et M. Jordan Balokok, membre de la CIESEE, ont enregistré trois vidéos explicatives qui sont désormais accessibles sur le site communal, sous la rubrique élections communales 2021 :

- la première rappelle les droits politiques des étrangers,
- la seconde donne des explications sur nos institutions,
- la troisième, utile à toutes et à tous, explique pas à pas comment voter ; il est entre autres expliqué qu'il faut inscrire sa date de naissance et non pas la date du jour sur la carte de vote, ainsi que le panachage, soit toute la *panoplie* pour les citoyens afin de les aider à remplir leurs devoirs d'électeurs.

Les personnes étrangères ont reçu ces derniers jours un courrier les en informant. Elle invite le Conseil à diffuser largement cette information utile à tous.

**M. Christian Maeder, Syndic**, a le plaisir d'annoncer que la société anonyme Ecucad a été constituée, l'acte de constitution ayant été signé le 10 février dernier auprès de Claude Paquier, notaire à Chavannes-près-Renens. Il a l'honneur d'être le premier Président du Conseil d'administration de cette nouvelle SA.

Pour mémoire, Ecucad est la société qui, en partenariat 50% / 50% avec Romande Energie et SIE SA, met actuellement en place le projet de chauffage à distance dans la plaine du Croset, voire plus loin si l'opportunité s'en présente, soit jusqu'à Chavannes-près-Renens, pratiquement jusqu'à la gare de Renens.



C'est une bonne nouvelle non seulement pour le chauffage à distance, mais également pour notre commune qui, avec Crissier, Renens et Chavannes-près-Renens, est propriétaire de SIE SA . En cas de bénéfice, il reviendra donc aux récipiendaires de ces dividendes.

**M. Jean Cavalli, Municipal**, revient brièvement sur le vœu déposé par M. le Conseiller Charles Koller lors du Conseil du 11 décembre dernier concernant une réflexion globale quant aux mesures de soutien économique suite à l'épidémie Covid-19. La proposition de M. Koller avait occupé l'Assemblée. Depuis lors, la Municipalité a examiné la situation et va largement répondre à ce vœu sous forme d'un préavis qui sera soumis au Conseil.

**M. le Municipal** rappelle que la Fondation EPFL Innovation Park a elle-même débloqué au printemps 2020 un montant de Fr. 500'000.- d'aide à l'attention des start-ups basées à l'*EPFL Innovation Park* à Ecublens et au *Campus Biotech EPFL Innovation Park* à Genève. Ce montant a été quasi entièrement attribué aux sociétés rencontrant des difficultés. La Municipalité proposera dans son préavis un montant équivalent. Il ne rentrera pas dans les détails techniques dudit préavis ce soir.

**M. le Président**, parvenu au terme de l'ordre du jour, remercie l'Assemblée pour sa participation et ses diverses interventions au cours de nos débats.

Rappel est fait à tous les membres quant à l'espace de protection à respecter en quittant l'auditoire en évitant tout regroupement rapproché à la sortie.

La tenue du prochain Conseil est fixée au **jeudi 25 mars 2021, à 20h00**, dans le **même auditoire**.

La séance est close à 23h26.

Ecublens, le 23 février 2021.

Le Président



Gérald Lagrive



La Secrétaire



Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Amendement de M. le Conseiller Renzo Posega concernant le Préavis n° 2021/01. Retiré.
- II Vœu de M. le Conseiller Daniel Sage et Mme la Conseillère Maya Frühauf : *Grandes installations de production photovoltaïque et groupement d'autoconsommation*
- III Questions de M. le Conseiller Aitor Ibarrola Panneau de signalisation – Autorisation de tournoi à droite aux feux rouges pour les vélos (nouvel article 69a OSR)
- IV Question de Mme la Conseillère Eulalia Durussel au sujet des antennes 5 G dans notre commune (2 avis d'enquête du 23 janvier 2021)
- V Question de M. le Conseiller Naser Iseni concernant l'installation de la fibre optique à Ecublens.



Ecublens VD, le 18.02.2021

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input checked="" type="checkbox"/> Amendement
	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
<p>Préavis n° 2021/01 - Reconstruction du bâtiment de la place des sports du Croset - Crédit de construction</p> <p>En page 10/18 du préavis, à la fin de la section 7.1, ajout du paragraphe suivant :</p> <p><i>« La toiture du rez supérieur sera extensivement exploitée par une installation photovoltaïque. Le courant électrique ainsi généré sera en priorité destiné à l'autoconsommation ; l'excédent sera réinjecté sur le réseau. »</i></p>			
Nom, prénom : Posega Renzo			
Signature :			



**Conseil communal  
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 18 février 2021

Type :  Postulat     Motion     Amendement

Autre (préciser)    Voeu

Sujet : Grandes installations de production photovoltaïque et groupement d'auto-consommation

Selon les chiffres de Romande Energie, la production d'électricité photovoltaïque sur Ecublens correspond à moins de 5% de la consommation de la commune et ceci malgré la présence de grandes installations comme celle de l'EPFL, de la Migros ou encore Escalade Totem. Par ailleurs, selon les perspectives énergétiques 2050+ de l'Office Fédéral de l'Energie, nous devons multiplier par 15 notre production photovoltaïque d'ici à 2050. **Il faut donc vraiment accélérer le mouvement toute de suite.**

A Ecublens, nous sommes très loin du potentiel réalisable qui est d'environ **100 GWh/an**, soit plus de 60% de la consommation de notre commune. Nous bénéficions d'un contexte favorable, la promotion des énergies renouvelables s'inscrit dorénavant au cœur de la stratégie de notre distributeur d'électricité, SIE SA, dont nous sommes, pour rappel, propriétaires à hauteur de 37%.

Avec ses labels "Cité de l'Energie" et "Ville Verte", la commune d'Ecublens doit développer une stratégie d'installation photovoltaïque à large échelle dans le but d'équiper la plus grande partie des bâtiments communaux, écoles, locaux techniques, mais aussi les parkings et autres surfaces urbanisées, tout cela bien entendu, dans le respect des contraintes paysagères. C'est aussi le moment de réfléchir aussi à de **grandes installations de production** parfois appelées des parcs solaires. A Ecublens, nous avons au moins une grande surface communale qui a le potentiel pour devenir un parc solaire, c'est la **déchèterie** d'Ecublens. La couverture de la déchèterie est un peu surprenante au premier abord. Pourtant, avec sa superficie de 4'000 m<sup>2</sup> d'un seul tenant, elle peut fournir à elle-seule **620 MWh/an** équivalent aux besoins énergétiques d'environ 150 foyers. Elle peut être vraiment un projet efficient, innovant et emblématique. Le coût et la rentabilité a le mérite d'être étudié surtout aux regards des possibilités de financement (ex. SIE SA, Romande-Energie, SIREN, Prime Energy, etc.).

Dans le cas d'une grande installation, comme la déchèterie, l'électricité produite ne sera pas de loin tout consommée par le producteur. L'électricité peut être revendue sur le réseau à relativement bas prix, ou plus intéressant redistribuée à des partenaires locaux sans toute ou partie des frais d'acheminement. C'est le principe de **l'auto-consommation collective qu'il est urgent de développer**. A cet effet, la Romande-Energie propose des modèles économiques comme le regroupement d'auto-consommateurs. L'auto-consommation partagée par des partenaires locaux permet de fédérer les consommateurs autour des questions de **l'utilisation sobre de l'énergie produite** et favorise ainsi les **économies d'énergie**.

Vœu: Nous encourageons la Municipalité et les SIE SA à étudier toutes les opportunités de construction de grandes installations photovoltaïques sur le domaine communal et à mettre en place des solutions d'auto-consommation locale.

Date: 18 février 2021

Signataires: Daniel Sage et Maya Frühauf



Ecublens VD, le 18.02.2021

Type :

Postulat

Motion

Amendement

Autre (préciser) : Questions à la Municipalité

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Suite un à un essai pilote de trois ans avec des résultats concluants, le Conseil fédéral a décidé en mai 2020 d'introduire l'autorisation de tourner à droite au feu rouge pour les vélos. À cette fin, un nouveau panneau de signalisation a été introduit dans l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR) via la création de l'article 69a, permettant aux cyclistes de réaliser cette manœuvre. Cette modification de l'OSR est entrée en vigueur le 1er janvier 2021. Avec ce signal, le feu rouge devient un « Cédez le passage » pour les cyclistes. Cette règle ne s'applique qu'aux feux où cette plaque complémentaire est montée. Ces autorisations, qui facilitent la vie des cyclistes et la fluidité du trafic automobile, ne sont évidemment déployées qu'après avoir pris en considération la sécurité de tous les usagers et usagères de la route.

J'ai eu le plaisir de découvrir de nombreux carrefours équipés de ce panneau, notamment à Lausanne, mais aussi dans de nombreuses communes environnantes. Malheureusement, Écublens ne semble pas faire partie de ces communes pour l'instant.

Questions:

La Municipalité a-t-elle procédé à l'analyse des carrefours à feux de notre commune, pour identifier ceux qui seraient pertinents d'être équipés?

Dans quel délai ces mesures pourraient être mises en œuvre?

Je vous remercie pour votre attention, et me réjouis des réponses que la Municipalité voudra bien apporter à mes questions.

Nom, prénom : IBARROLA Aitor

Signature :

**CONSEIL COMMUNAL du 18 février 2021**

Divers :

Question au sujet des antennes 5G sur la commune d'Ecublens

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 23 janvier 2021, deux avis d'enquête ont été publiés pour la commune d'Ecublens.

1. Modification d'une installation de communication mobile adaptée aux nouvelles technologies 3G-4G et 5G, av. Epenex 6, Fabrique Valentine SA
2. Construction d'une nouvelle installation de communication mobile (4G-5G) avec mâts, systèmes techniques et nouvelles antennes, rte du Bois 8

Sauf erreur de ma part, il existe à ce jour un moratoire cantonal qui suspend la pose d'antennes 5G sur le territoire vaudois, par mesures de précautions envers la population ; néanmoins des modifications d'antennes dites mineures n'impliquant pas l'augmentation de leur puissance peuvent être acceptées ...

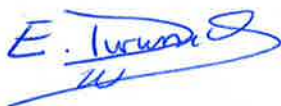
Ma question à la Municipalité est quelle est sa position et marge de manœuvre par rapport à ces deux mises à l'enquête, surtout que l'une d'elles prévoit la construction d'une nouvelle installation de communication mobile juste devant le complexe scolaire du Pontet.

Merci de votre attention.

Eulalia Durussel

Conseillère communale

Ecublens, le 18 février 2021





Ecublens VD, le 18.02.2021

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Questions à la Municipalité			
<p>Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,</p> <p>Ma question s'adresse à la municipalité concernant l'internet haut débit par fibre optique. Même si ce n'est pas une technologie récente, les autres régions sont déjà depuis plus de 20 ans avec ce système. En cherchant un peu plus, je suis tombé sur un communiqué de presse de Swisscom datant de mai 2019, où Swisscom promet de déployer la technologie de fibre optique dans chaque commune suisse d'ici fin 2021. C'est à notre tour en tant qu'habitants d'en profiter. Swisscom s'était engagé donc à commencer les travaux début 2020 pour une durée de 10 mois. D'après les demandes auprès de plusieurs compagnies qui proposent l'internet, on m'a fait savoir que certains quartiers d'Ecublens ne sont toujours pas équipés de la fibre optique. C'est pour cette raison que je profite de vous poser la question pour savoir où en sont les travaux et quand toute la ville d'Ecublens en bénéficiera ?</p> <p>Je vous remercie de votre attention, et me réjouis des réponses que la Municipalité voudra bien apporter à ma question.</p>			
Nom, prénom : ISENI Naser			
Signature : Iseni N.			